

mars 1997

Dossier de demande de reconnaissance de

L'ANE DES PYRENEES

1) Dossier de présentation et bibliographie

Le dossier comporte 3 chemises :

- 1) Le dossier de présentation et une bibliographie
- 2) Les annexes
- 3) Le stud-book au 31 décembre 1996

Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens

Siège social : Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées - 31321 Castanet-Tolosan
Président : J.L. GUYOT " Mazères " - 65700 CASTELNAU R.B. Tél : 05 62 31 90 56 Fax : 05 62 31 92 88

Dossier de demande de reconnaissance officielle de la race "ANE DES PYRENEES"

par l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens (A.E.A.P.)

Dossier de présentation et bibliographie

PLAN

1) Historique: l'âne des Pyrénées dans les archives.

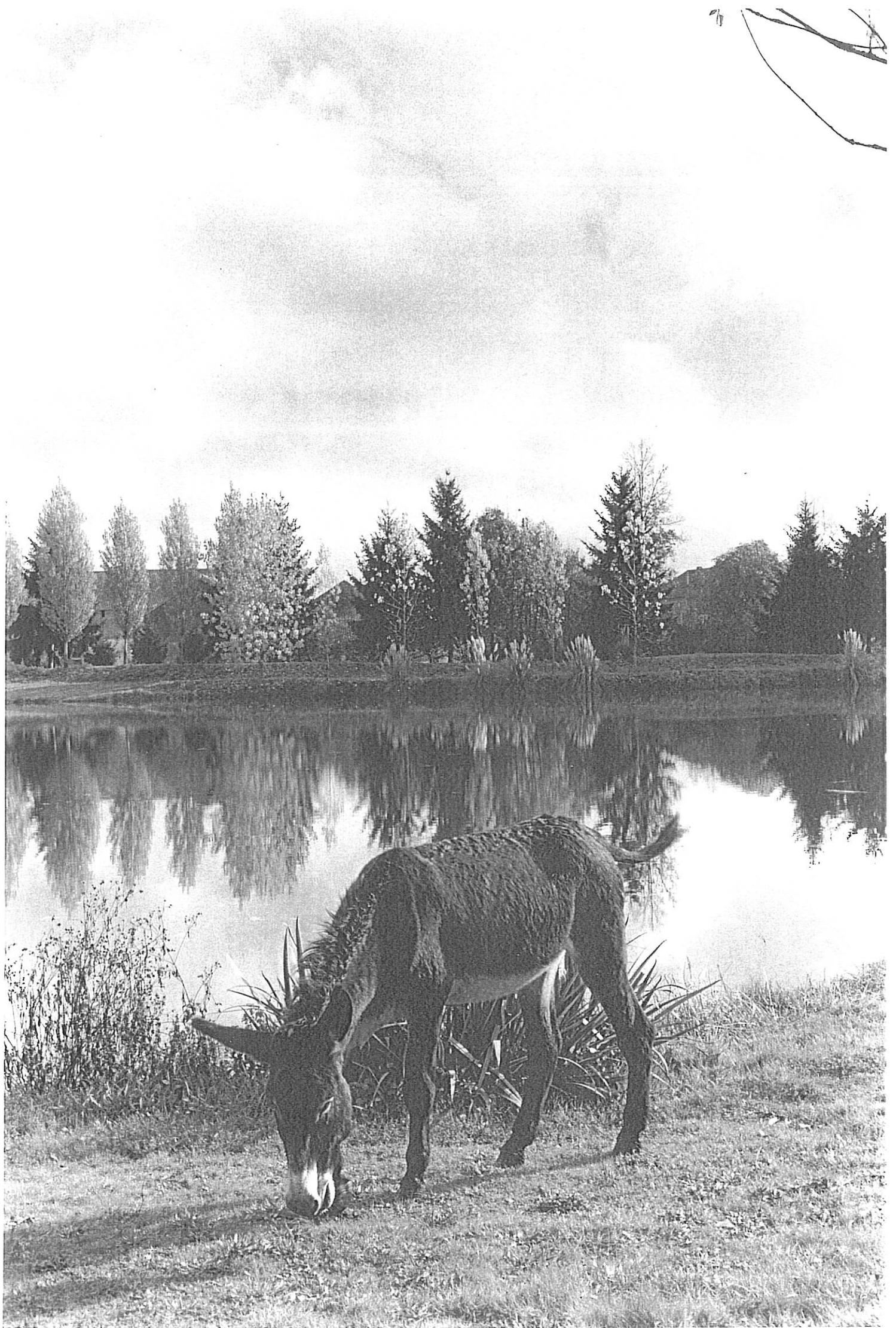
- 11 : des écrits abondants
- 12 : une iconographie riche

2) Situation actuelle

- 21 : premier repérage.
- 22 : création de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens.
- 23 : actions entreprises par l'A.E.A.P.
 - 231 : standard de l'âne des Pyrénées
 - 232 : création du Livre Généalogique
 - 233 : poursuite de l'inventaire et de l'inscription des animaux
 - 234 : agrément à la monte des baudets
 - 235 : sensibilisation des éleveurs
 - 236 : travaux de recherche
- 24 : mise en place d'un troupeau-pépinière d'ânes des Pyrénées

3) perspectives

BIBLIOGRAPHIE



1) HISTORIQUE: L'ANE DES PYRENEES DANS LES ARCHIVES

11 : des écrits abondants

A notre connaissance, l'âne des Pyrénées (encore appelé Catalan ou Gascon) est le seul à pouvoir revendiquer d'avoir **REGULIEREMENT** figuré aux côtés de l'âne du Poitou dans les traités de zootechnie du siècle dernier et du début de ce siècle. Ces deux races étaient utilisées pour la production mulassière et c'est à ce titre qu'elles ont été fixées et sélectionnées.

Bernard DENIS du Laboratoire d'Ethnozootechnie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes dans son "Etude zootechnique de l'âne en France: aspects historiques" produite lors de la Journée d'étude de la Société d'ethnozootechnie du 14 novembre 1995 est parfaitement clair à ce sujet: *"Au total, il n'y a que trois races qui aient été assez régulièrement décrites pour notre pays, par les auteurs français: la race commune, la race gasconne, la race poitevine"*.

Dès 1801, J.B.HUZARD, à propos de l'âne de Gascogne, estime que , juste avant la Révolution, *"les moulins de Toulouse, de Montauban et de Moissac étaient encore desservis... par des ânes d'une taille et d'une force peu commune"*.

Puis, en 1837, PRESSAT distingue les "grands baudets de Gascogne" des "gros baudets du Poitou" de la manière suivante : *"Leur taille est à peu près identique, voire un peu plus élevée mais ils sont plus grands et plus minces dans toutes leurs proportions. Le pelage est ras, de couleur brune à brun-noir, à ventre blanc"*.

En 1857 J.H. MAGNE distinguait dans la population asine française, "la race commune, la race des Pyrénées et la race du Poitou", et il rend hommage aux capacités de cette race des Pyrénées, *"qui trotte aussi vite qu'un cheval tirant une voiture à deux roues avec deux personnes, et qui fait autant de travail que les gros limoniers pour le déchargement et le transport des marchandises, tout en coûtant moins cher à nourrir"*. En 1870, il écrivait : *"Race des Pyrénées ; race de Gascogne. Cette race a deux centres de production sur le versant septentrional des Pyrénées, l'un à l'ouest dans la Gascogne et les Landes, l'autre à l'est dans la Cerdagne et en Espagne du côté de Vich. A l'est comme à l'ouest, elle présente deux variétés, l'une de taille élevée et à corps mince, l'autre plus petite à corps épais, trapu. Elles sont noires ou brunes avec le dessus du ventre blanc. Ce baudet est utilisé pour la production de mules qui, dans les Pyrénées, la Gascogne et les Landes, a une certaine importance"*.

Un autre auteur, L.GOSSIN PARLE EN 1860 de la "race noire des Pyrénées". Mais en 1888, A.SANSON cite la "race de Gascogne, de Catalogne et d'Italie" élargissant ainsi considérablement, et peut-être à tort, le berceau de cette race.

La même année, on trouve la "RACE DE GASCOGNE ET DES PYRENEES" au côté du Poitou dans le catalogue du CONCOURS GENERAL ET NATIONAL D'AGRICULTURE DE PARIS organisé par le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics de Napoléon III en JUIN 1860.

1878, LE FOUR: *La France possède les ânes de plus grande taille ; on peut en distinguer deux races principales : celle du Poitou et celle de la Gascogne ; les premiers, de 1,45 m à 1,55 m, corps étoffé, tête grosse, oreilles grandes, encolure forte, poitrail assez large, membres très forts et volumineux, poils longs, frisé à la tête, pelage noir touffu, quelquefois d'un gris rougeâtre, sale, avec ou sans raie cruciale. Cette race se trouve dans la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente et remonte vers l'Anjou et le Touraine. La race de Gascogne, un peu plus élevée, 1,55 m à 1,60 m, est plus*

élancée, mais plus grêle de forme ; elle occupe tout le Sud-Ouest ; elle paraîtrait, du reste prendre comme la première son origine dans des importations d'Espagne.

En 1884, le Dictionnaire français illustré et l'Encyclopédie universelle explique qu'*"on distingue deux races d'ânes en France: celle du Poitou et celle de Gascogne.../...Celle de Gascogne se distingue par son poil ras et sa robe brune ou bai-brun; elle atteint quelquefois la taille de 1,50m.*

A la fin du siècle dernier, JOIGEAUX écrit: *"Les deux races françaises sont celles de Gascogne et du Poitou. Entre les ânes gascons et ceux de Catalogne, la différence serait difficile à établir"*. Puis il ajoute: *"La variété de Gascogne qui se produit dans les départements des Pyrénées, dans ceux de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn et Garonne est de taille moyenne entre les deux limites indiquées sur l'ensemble de la race (1,30 m à 1,40m et au-delà). Ses formes sont relativement minces et ses membres un peu longs, mais le tout est bien proportionné et solide. La robe est composée de poils peu longs, relativement fins et lustrés. Les crins sont rares aux membres. En somme les ânes de Gascogne forment la variété française fine de la race. Cette variété fournit des ânesses pour la production du lait qui, dans les villes surtout, est recommandé par le médecins aux valétudinaires, et des mâles pour la production de mulets dans le midi de la France. Le reste de la population est utilisé pour la force motrice."*

1909:P.DIFFLOTH remarque: *"variétés des Baléares, de la Catalogne, de la Gascogne et de l'Italie: ces variétés, présentant les mêmes caractères de robe et de conformation, peuvent être réunies. Dans les Baléares, les ânes sont l'objet d'un élevage attentif, qui leur donne une valeur appréciable comme bête de somme ou d'attelage. Les autres variétés sont plus particulièrement utilisées dans la production du mulet. Le type général est correct et bien proportionné mais la taille est moins élevée et la conformation moins puissante que parmi les ânes du Poitou."*

1918: même auteur, :*" la race de Catalogne présente une conformation élégante, avec des muscles bien dessinés, un corps un peu mince, des oreilles bien dressées, le poil court, fin et luisant. Dans le Nord de l'Espagne, les sujets nés autour de Salamanque, Zamora, réputés pour leur agilité, servent à la production mulassière. Un Stud-Book de la race asine de Catalogne a même été établi. Les Iles de Sardaigne, de la Corse, Malte, la Sicile sont peuplées d'ânes de ce type, croisés avec les petits ânes de la race africaine.*

En 1921, P.DECHAMBRE précise que *"la race asine entretenue dans le midi de la France et en Espagne a parfois été désignée sous le nom de race des Pyrénées parce qu'elle habite sur les deux versants de cette région montagneuse"*. Il continue sa description en distinguant *"âne gascon"* de la *"race de Catalogne"*.

Toujours en 1921, l'Encyclopédie Agricole, sous le titre *"Race de Gascogne et de Catalogne, encore appelée: race des Pyrénées"* donne la description suivante: *"Taille élevée, corps mince et étroit. Tête de grosseur moyenne à profil convexe, à oreilles longues, minces et dressées ; membres fins et nets. La robe est noire ou brune, avec des parties inférieures plus claires. Le poil est court, fin et luisant. Cette race se rencontre sur les deux versants des Pyrénées... La Catalogne, notamment la région de Vich produit des baudets très estimés."*

1925, Traité d'hippologie de J. JACOULET et C. CHOMEL: *"La race asine de la Catalogne, très estimée pour la production mulassière, possède un Stud-book spécial. Encore appelée race des Pyrénées parce qu'elle est à cheval sur les deux versants montagneux, cette race est caractérisée par sa taille élancée, ses formes affinées, sa robe noire ou brune avec le bout du nez et les extrémités claires et par une agilité remarquable.*

En 1931, H.CAVAILLES note à propos de cet âne des Pyrénées que *"c'est l'animal de transport le mieux adapté aux mauvais chemins, aux sentiers de la montagne, lien indispensable entre*

les exploitations agricole étagées aux flancs des vallées. A certaines époques de l'année, c'était sur les pentes un va et vient incessant d'animaux et d'hommes..."

Enfin, pour finir avec les qualités de ces ânes, citons P.CAUSSI, Directeur des services agricoles des Hautes-Pyrénées de 1945 à 1965 qui précise en comparant le baudet catalan au poitevin: *"Le Catalan semble plus approprié aux pays de montagne à cause de son ardeur génésique plus accentuée, de sa résistance au froid, de sa robustesse et aussi de la clientèle de juments plus petites qu'il est amené à y rencontrer."*

Il est certain qu'une importante population asine était utilisée à de multiples besoins dans les régions pyrénéennes que l'on ne limitera pas aux seules zones montagneuses.

En 1869, THERON DE MONTAUGE note que: *"dans le seul arrondissement de St-Gaudens, on compte encore 2200 ânes ou ânesses, les arrondissements de Toulouse et de Muret en ont chacun 1500 environ"*.

En 1931, les archives du Journal Officiel de la République Française font encore état de 3880 ânes pour le seul département des Hautes-Pyrénées, 6180 pour celui de l'Ariège, 1580 pour celui de l'Aude et 2890 pour celui des Pyrénées-Orientales.

Ces chiffres recouvrent la totalité de la population asine, toutes races confondues et notamment les animaux regroupés alors sous l'appellation de "race commune" et à l'intérieur de cette population se distinguait la type particulier de "race des Pyrénées" *"employé à la production mulassière en Espagne comme en Gascogne et sélectionnée à cet effet"*, comme l'écrit E.THIERRY dès 1889. Toutefois, aucun document n'a permis de préciser, aux différentes étapes de l'histoire de cette race, les effectifs d'animaux retenus sous cet appellation d'ânes des Pyrénées".

Par contre il est certain que la raréfaction des débouchés liée à la motorisation des domaines autrefois acquéreurs de mules (essentiellement l'agriculture et l'armée) n'est pas la seule cause du désintérêt porté à l'âne des Pyrénées. En effet, on pouvait, dès l'entre deux guerres, lire dans le Larousse Agricole de 1931: *"Aujourd'hui sa production est complètement laissée au hasard et il n'est pas dès lors étonnant que l'amélioration soit à peu près nulle. Aucun esprit de sélection ne préside au choix des reproducteurs qui, accouplés au hasard, mal nourris et soumis à un travail excessif, donnent la plupart du temps naissance à des produits chétifs et mal venus...les conditions d'entretien de ces animaux laissent beaucoup à désirer"*.

En 1946, dans sa thèse pour le doctorat vétérinaire intitulée "baudets mulassiers au Maroc", G.MARCHANDISE explique les difficultés du Service de l'Élevage du Protectorat du Maroc face à la recherche de baudets mulassiers: *"En 1916, le Colonel Monod s'aperçut que, dès le sevrage, le jeune partait en Catalogne. Les conditions d'élevage (côté français) étaient des plus déplorables et aucun contrôle n'existait alors que les baudets catalans avaient déjà leur Stud-book.../... En 1926, le Capitaine Panouillot propose de faire un élevage de baudets catalans de façon à ne plus être tributaire de l'Espagne qui, elle, rafle les meilleurs ânes pyrénéens. Le projet ne fut pas retenu..."*

Cette situation a largement contribué à l'introduction de baudets poitevins sur le territoire pyrénéen et, l'on croit savoir qu'en 1960 il y avait 28 de ces baudets au Dépôt d'étalons du Haras de Tarbes contre 2 baudets des Pyrénées.

Nous ne pouvons résister au plaisir de conclure cette recherche non exhaustive par un extrait du "vétérinaire des villes et des campagnes" (non daté) de H. DELSAULX, médecin-vétérinaire:

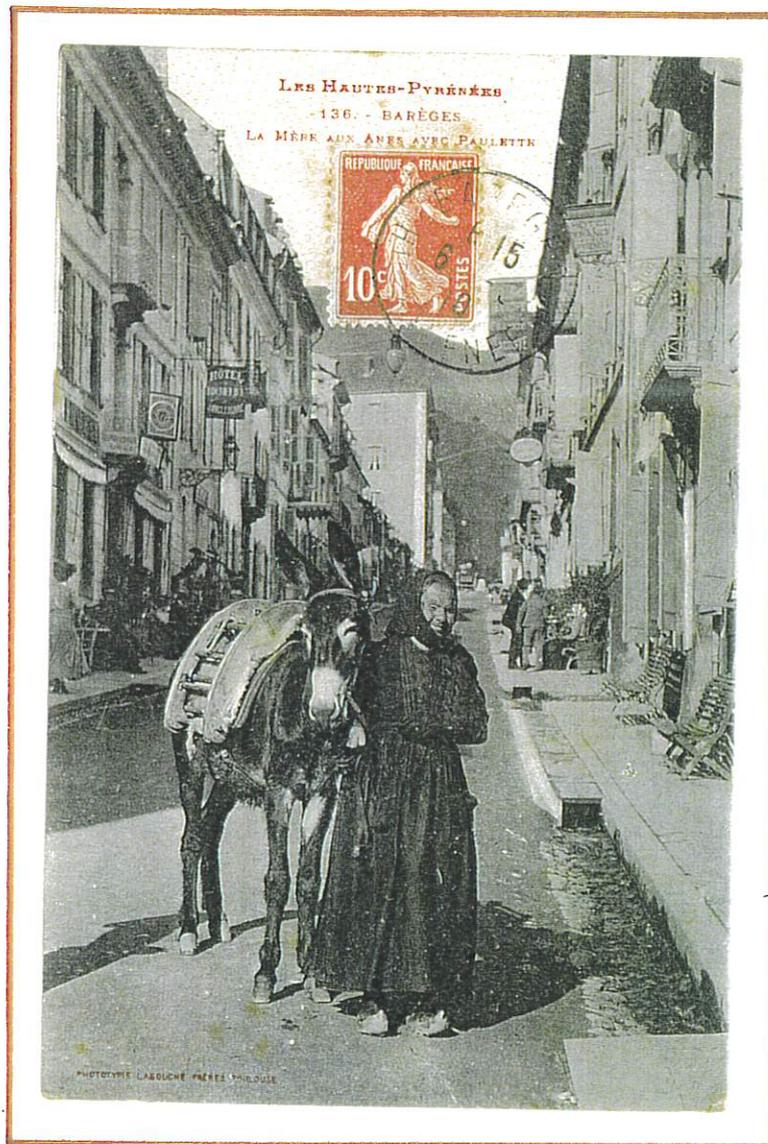
"les ânes les plus beaux en France sont ceux de Gascogne"

suiivi d'une appréciation de Jules TROUSSET extraite de sa grande encyclopédie illustrée d'économie domestique (1875):

"L'âne espagnol ne se rencontre pas seulement en Espagne, il se trouve aussi dans les Pyrénées françaises, d'où son nom d'âne gascon. Sa taille s'élève jusqu'à 1,57m. C'est la plus belle des races asines européennes."



12 : une riche iconographie



"Paulette" est bien caractéristique de la race pyrénéenne avec sa poitrine plate, son modèle enlevé et son expression vive. Quant à la "Mère aux ânes", elle doit particulièrement apprécier son unique moyen de locomotion.

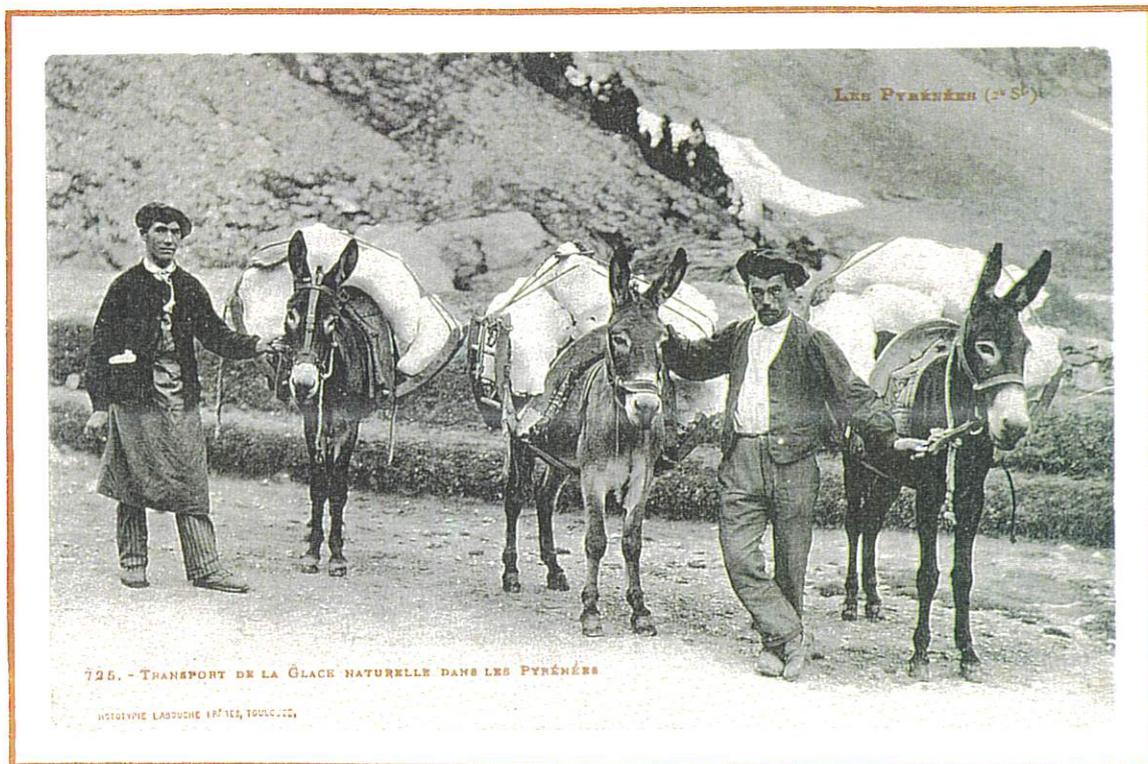
Remarquer la taille importante du sujet.



Aujourd'hui, la "saumo" (ânesse en langue d'oc) serait remplacée par une mobylette à gros porte-bagage. Le nez de biche et les jointures peu accusées sont caractéristiques de la race.



Dans un pays manquant cruellement de richesses, l'âne, la plus économique des bêtes de somme et de trait, a assuré des siècles durant la totalité des travaux de l'agriculture, alors que son issu, le mulet des Pyrénées, était plutôt voué à l'exportation.



L'essor spectaculaire des stations thermales dans les Pyrénées a fourni un travail supplémentaire aux ânes, celui d'alimenter les glaciers des hôtels quotidiennement, en descendant d'énormes blocs des glaciers naturels. Rudes tâche, dans des conditions difficiles où la rapidité d'exécution, et pour cause, est primordiale.

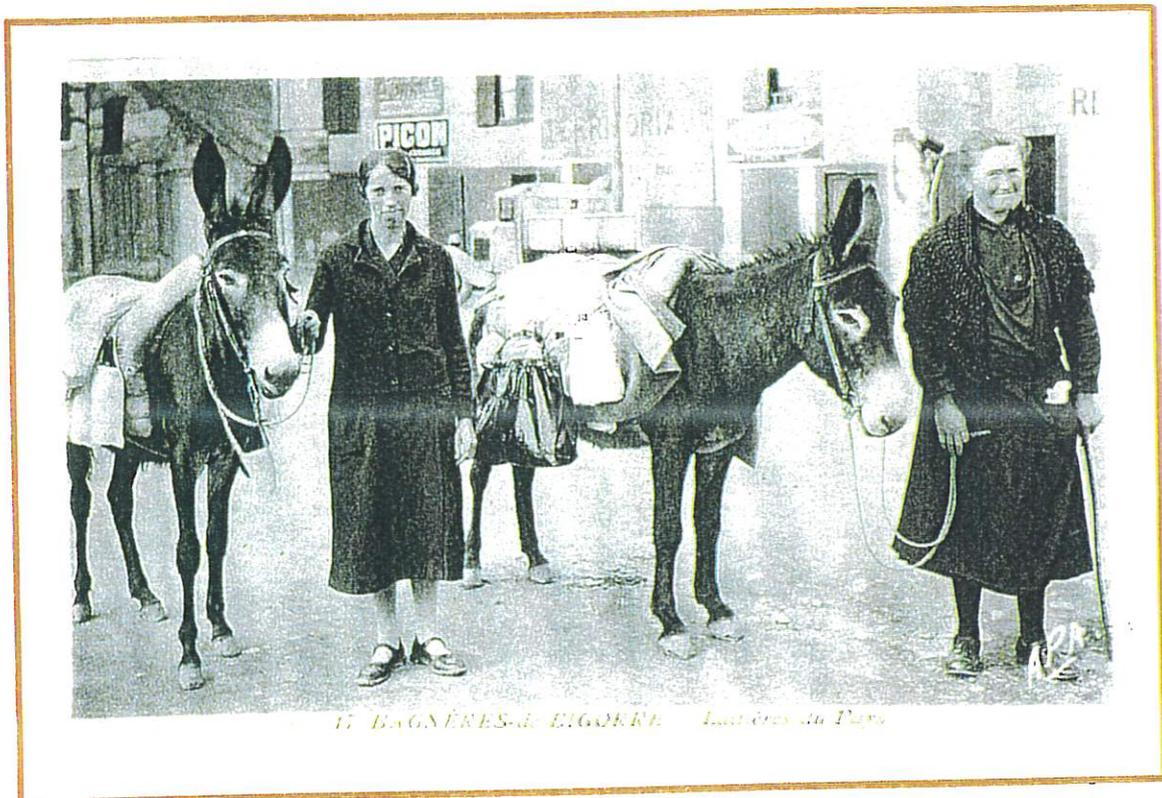
Les deux ânes des extrémités offrent la conformation typique de la race, à tendance plate et enlevée.

A noter que celui de gauche est revêtu du "cabestre" traditionnel.



Pour être attelé aux différents chars et tombereaux à boeufs, l'âne des Pyrénées offre souvent une haute stature comme le montre cette intéressante photo.

Le mode d'attelage au joug, caractéristique du sud de la France et de toute la péninsule ibérique, permet de simplifier au maximum le harnachement et d'exploiter au mieux l'extraordinaire force déployée par l'encolure de l'âne. Quand on connaît les côtes de Bigorre et de Campan, on peut s'imaginer de quelle énergie doivent faire preuve ces animaux.



LE BAZÉNÈS-DE-LIGORRE - Laitières du Pays

Si le mouvement de libération de la femme avait existé à cette époque, nul doute qu'il aurait érigé une statue à la gloire de l'âne des Pyrénées. Sans lui, comment ces femmes accablées de travail auraient pu se rendre au bourg depuis des fermes isolées accrochées à flanc de montagne, pour livrer journallement lait et volailles ?

Dans la plus silencieuse discrétion, ce travail "de la pointe du jour", fourni par les paysannes des hautes vallées suivées de leur fidèle ânesse, a payé plus d'un diplôme universitaire aux "petits" et permis à maintes fermes de disposer d'un peu d'argent frais.



Au plan de l'ethnozootechnie, cette photo d'archive constitue un véritable trésor.

Noter l'énorme charge de fumier de feuilles et de fougères, chargé "en montant". Au timon, une paire de fortes vaches "lourdaises" (race aujourd'hui réduite à moins de cent exemplaires). Cette paire est revêtue du "ciaré", couverture en linge basque, sans laquelle aucune bête à cornes de "bonne maison" ne travaille.

En renfort, une paire de bouvillons de la race "d'Aure et de Saint-Girons" dont la taille réduite indique la jeunesse. Après débouillage, ces animaux seront destinés au commerce et vendus à des forestiers, routiers ou briquetiers en raison de leur force et de la rapidité de leur pas.

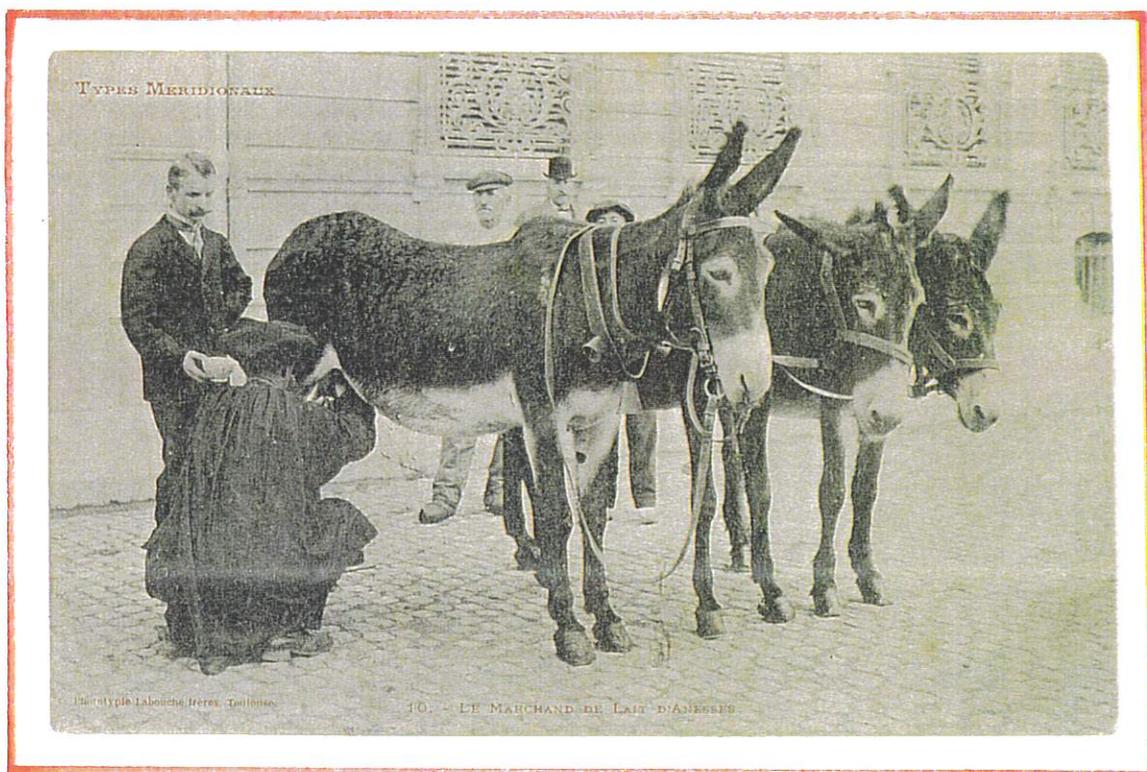
Enfin, "en grande volée", l'incontournable âne des Pyrénées qui va tirer à plein collier. Remarquer la taille, le dessus tendu, la conformation anguleuse, le squelette peu accusé. Mais que de trempe ne faut-il pas pour assumer une aussi lourde tâche !

Là encore, au côté de l'âne, les femmes sont sollicitées ...



Avec l'avènement du thermalisme, donc du tourisme, l'âne des Pyrénées prend des lettres de noblesse puisqu'il sert de monture à des "séants de qualité" encombrés de crinolines, dentelles et autres faux-culs.

Le site grandiose de Gavarnie donne lieu à une exploitation à grande échelle du phénomène excursionniste. Tout naturellement, l'âne des Pyrénées, présent dans toutes les maisons, est recruté à l'effet de porter ce beau monde. Il est parfois beaucoup plus pénible de porter une masse jouflue et gigotante qu'une charge de bois ou de pommes de terre bien équilibrée... Mais l'âne des Pyrénées se prête volontiers à cette nouvelle tâche qui assurera à son propriétaire un revenu propre à améliorer, espérons-le, sa propre condition !



Capitale de l'Occitanie, Toulouse voit se développer dans la seconde moitié du XIX^e siècle un commerce original, celui du lait d'ânesse. Recommandé par la Science depuis les campagnes italiennes de François I^{er} pour estomper les effets des maladies vénériennes (la fameuse Castapiani !...), le lait d'ânesse est plus généralement conseillé pour tous les organismes affaiblis, sans doute en raison de sa grande similitude avec le lait humain.

Abondamment nourries, quotidiennement pansées, les ânesses des Pyrénées, choisies parmi les plus fortes et les plus grandes, font leur tour de ville afin de livrer directement du producteur au consommateur le précieux liquide, vendu au moins quatre fois le prix du lait de vache.

L'ânesse du premier plan, munie de son avertisseur sonore, offre un type et une conformation presque parfaite si ce n'est son dessus un peu doux. Une telle ânesse aujourd'hui serait recherchée comme ânesse à baudets.



Les surfaces fourragères de flancs de vallée ou bien les terrasses cultivées, d'un accès extrêmement difficile, étaient jadis fumées annuellement afin de "rendre" au maximum sans pour autant acheter des engrais. Pour ce faire, l'âne des Pyrénées était utilisé sous "l'aigors", sorte d'énorme panier double à trappe. On choisissait pour cette tâche particulièrement pénible des sujets petits et trapus.



2) SITUATION ACTUELLE.

21 : premier repérage

Dans les années 90, la disparition de l'âne des Pyrénées semble imminente. En 1991, confronté au manque d'informations récentes sur le sujet, Emile GIRAUD (Htes-Pyrénées), publie à compte d'auteur une brochure intitulée "l'âne des Pyrénées".

L'année suivante, une rencontre provoquée avec Olivier COURTHIADE (Ecole des Mulets - Ariège) et Jean-Louis GUYOT (randonnées avec ânes de bât - Htes-Pyrénées) permet à ces trois passionnés d'élaborer les bases de la future association des éleveurs.

Le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional Midi-Pyrénées lance en 1992 un premier inventaire de sa situation pour évaluer l'opportunité et les conditions d'éventuelles mesures de sauvegarde en sa faveur.

L'obligation faite depuis 1990 à tout propriétaire d'équidés de déclarer ses animaux n'a pas touché les propriétaires d'ânes. Il n'existe donc, à cette époque, aucun document officiel mobilisable pour procéder au premier repérage des animaux. Les enquêtes de terrain sont réalisées selon la méthode du "bouche à oreille" par J.L. Guyot. 7 baudets et 33 ânesses peuvent être repérés. Dans la majorité des cas, l'origine des animaux est inconnue (Guyot,1993).

En l'absence d'étude génétique permettant de caractériser plus précisément l'âne des Pyrénées, son existence a été admise sur la base d'un simple postulat: celui d'un standard correspondant à celui figurant dans l'iconographie d'archives (abondante) et les descriptions qui ont été données par les hippologues au cours des derniers siècles.

22 : création de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens

La détermination de quelques éleveurs attachés à leur race a motivé la création d'une Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens (A.E.A.P.).

L'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens a été constituée en mars 1994; les statuts (association loi 1901) ont été déposés le 10 mars 1994 à la préfecture de la Haute-Garonne. Le siège social est situé à la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées (*annexe n°1*)
L'assemblée constitutive a eu lieu le 22 avril 1995 à l'Institut Saint-Christophe (Masseube -Gers), lycée agricole privé qui venait de monter un projet autour de l'âne des Pyrénées.

Les objectifs:

- réunir les éleveurs, utilisateurs et amateurs d'ânes des Pyrénées et les représenter auprès de toutes les instances internationales, nationales, régionales et départementales,
- faire l'inventaire et le recensement des sujets pyrénéens,
- développer et favoriser l'élevage d'ânes des Pyrénées en maintenant sa haute qualité dans les Pyrénées, berceau de sa race, notamment par la définition d'un standard, par la création d'un livre généalogique agréé par le Ministère de l'Agriculture.
- favoriser les utilisations de cet animal par les professionnels et les amateurs,
- informer et former l'ensemble des adhérents,
- promouvoir de toutes les façons possibles l'image de l'âne des Pyrénées.

Au 1er décembre 1996, l'A.E.A.P. comptait 80 membres répartis dans le grand Sud-Ouest (mais aussi dans le reste de la France). Des délégués départementaux, membres du bureau, servent de relais sur le terrain.

23 : actions entreprises par l'A.E.A.P.

231 : le standard de l'âne des Pyrénées (annexe n° 2)

Devant la difficulté révélée par la première enquête de réaliser rapidement un inventaire exhaustif de la population (en raison du faible nombre d'animaux et de leur dispersion), le premier souci de l'association a été de porter ses efforts sur le repérage et l'identification des animaux.

Pour ce faire, en collaboration avec Annick AUDIOT du Conservatoire du Patrimoine Biologique Midi-Pyrénées, Jean-Louis GUYOT (membre fondateur et président actuel) et Olivier COURTHIADE (également membre fondateur et président de la commission "élevage") ont défini le standard de l'âne des Pyrénées et créé un livre généalogique pour obtenir la reconnaissance officielle de la race. Etant donné la très grande étendue de son berceau d'origine, la variété des biotopes et celle des objectifs d'utilisation, une multitude de types ont pu être identifiés par le passé. Le standard a pour objectif de préciser tout ce que les animaux isolés ont en commun en tenant compte des informations données par les abondantes bibliographies et iconographies anciennes.

La rusticité de l'âne des Pyrénées, adapté au portage ou à la marche en montagne , son ardeur et sa conformation fine (production de mules de sport) sont des atouts face à la nouvelle demande qui se fait jour dans le secteur du tourisme et de l'agro-tourisme.

L'âne catalan espagnol, malgré quelques réticences plus politiques que scientifiques, est tout aussi pyrénéen que notre âne. A cela, deux raisons:

. d'une part, bien que de volumes différents, la ressemblance des animaux de part et d'autre de la frontière est frappante;

. d'autre part, nous avons connaissance des courants commerciaux florissants qui, jusqu'à l'apogée de la production mulassière d'entre les deux dernières guerres, faisaient acquérir par les étalonniers français des baudets espagnols et par les Espagnols de grands baudets potentiels dans la chaîne des Pyrénées françaises et le grand Sud-Ouest (G. Marchandise, cité précédemment dans l'historique)

Comment expliquer la différence de taille entre l'Espagnol et le Français ? La raison en paraît simple:

. on a toujours travaillé en Catalogne avec l'objectif de la mulasse (la production mulassière) et de l'exportation des baudets (qualifiés d'ailleurs de mulassiers).

. en France par contre, l'âne était considéré comme une sorte de bicyclette ou vélomoteur à gros porte bagages pour porter des charges dans les sentiers escarpés. On a donc toujours recherché des animaux frugaux et de taille réduite (pour faciliter le bâtage), facile d'entretien et d'achat.

La philosophie d'élevage est donc bien différente et suffit jusqu'à preuve du contraire à justifier la différence (*O. Courthiade; annexe n°3*).

232 : création par l'Association d'un Livre Généalogique

Un livre généalogique a été ouvert et un certificat d'inscription est délivré à chaque animal retenu (*annexe n°4*). Le stud-book comprend 2 livres:

- livre A : sujets conformes en tous points au standard ,

- livre B : inscription à titre initial des ânesses qui, pour une raison mineure, ne

correspondent pas parfaitement au standard précité, mais que la commission d'inscription au stud-book



juge digne d'intérêt pour l'avenir de la race. Au bout de 3 générations, les produits intégreront automatiquement le livre A. Les baudets reproducteurs appartiennent au livre A. Leurs mères doivent être inscrites au livre A (*réglement du Stud-book en annexe n°5*).

A terme, dans dix ou vingt ans, la mesure de prudence qui consiste en l'ouverture de deux livres pourra être abandonnée. Les livres A et B seront alors fondus (raisonnablement après quatre générations).

233 : poursuite de l'inventaire et de l'inscription des animaux

Pour continuer l'inventaire, l'association a organisé successivement, en 1995, 96 et 97 7 rassemblements dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées Atlantiques, l'Ariège, le Tarn. A ces occasions, la commission du stud-book a procédé à l'inscription à titre initial des animaux correspondants au standard.

En mars 97, 120 animaux sont inscrits. Tout animal dont le phénotype laisse présumer une infusion de sang étranger, notamment poitevin, est évidemment exclu.

Les animaux retenus lors du premier rassemblement (soit 53) ont été identifiés au moyen de puces électroniques - moyen le plus sûr actuellement pour attester de l'identité de chaque animal - posées par le Service des Haras. Pour des raisons techniques, cette opération n'a pas été renouvelée lors des rassemblements suivants (dans l'attente de l'adoption par les services officiels d'un système commun). L'association, consciente qu'un signalement littéraire est insuffisant pour l'espèce asinienne, demande fortement ce type d'identification.

En parallèle, un questionnaire d'enquête destiné à interroger tous les éleveurs qui se déclarent détenteurs de l'âne des Pyrénées a été élaboré pour mieux cerner les caractéristiques de l'âne des Pyrénées au sein de la population asine pyrénéenne.

234 : agrément à la monte des baudets par l'Association

Une procédure d'agrément à la monte des baudets a été initiée pour redonner aux éleveurs isolés la possibilité de faire saillir leurs ânesses en race pure. Ne seront proposés à l'examen de la Commission de surveillance des baudets de chaque département (présidée par le directeur des Haras de la circonscription concernée) que les baudets inscrits à titre initial ou au titre de la descendance proposés annuellement par la Commission d'inscription au stud-book de la race asinienne des Pyrénées.

21 baudets ont été admis à la monte 1996 par l'Association. Chaque étalonnier a reçu un carnet de saillies et des certificats de saillies ont été délivrés (*annexe n°6*).

235 : sensibilisation des éleveurs

La sensibilisation des éleveurs passe actuellement uniquement par l'information:

- publication d'un bulletin trimestriel, l'Ase (*annexe n°7*),
- présence dans diverses manifestations de la région avec des animaux,
- presse écrite, radios locales, T.V. régionales ... (*annexe n°8*),
- organisation de journées de l'âne des Pyrénées en collaboration avec l'Institut Saint-Christophe (Masseube, Gers),
- contacts dans les foires et marchés.

Il est à prévoir que la mise en valeur économique de l'âne des Pyrénées, qui passe obligatoirement par la reconnaissance officielle de la race, et toutes incitations financières seront des éléments déterminants dans la décision des éleveurs de participer à ce mouvement.



236 : travaux de recherche

Caractérisation génétique : à l'initiative d'Annick Audiot (INRA Toulouse) et en collaboration avec la SABAU (Association de Sauvègarde du Baudet du Poitou), des prélèvements sanguins ont été effectués par l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse sur une trentaine d'animaux en vue de faire réaliser, par le laboratoire d'analyses génétiques pour les espèces animales (LABOGENA), une étude sur le polymorphisme des groupes sanguins et d'évaluer les distances génétiques qui séparent l'âne des Pyrénées des autres races asines aujourd'hui reconnues.

Suivi sanitaire : afin d'assurer un suivi sanitaire des animaux qui manifestent un certain nombre de troubles pathologiques d'origine inconnue, des prélèvements coprologiques sont effectués à périodes fixes sur un échantillon d'ânesses et leurs ânon (troupeau de l'Asinerie St-Christophe) et analysés à l'Ecole Nationale Vétérinaire, dans le service "parasitologie" du professeur Dorchies.

Alimentation : la firme d'aliments COFNA a demandé aux membres de l'A.E.A.P. d'expérimenter un aliment complet spécial "âne". La collaboration du professeur TISSERAND (ENESAD de Dijon) a été sollicitée.

24 : mise en place d'un troupeau-pépinière d'ânes des Pyrénées

Au début de l'année 1994, l'Institut Saint-Christophe - collège, lycée, BTS- établissement d'enseignement privé de Masseube (Gers), développant un projet de mise en place d'un atelier-pilote d'ânes, s'est associé aux actions de l'association. La vocation de ce troupeau de référence entretenu dans un lieu pédagogique et ouvert est à la fois :

- de participer à la sauvegarde du patrimoine génétique,
- de soutenir un travail de recherche scientifique,
- de mesurer l'impact de l'âne comme agent économique (mise en place d'une expérience de débroussaillage en coteaux boisés, tourisme, loisirs...),
- de participer à la vie économique locale et de contribuer à l'image de marque de la région à travers un programme original, pragmatique et tourné vers l'avenir. L'âne existant dans la mémoire locale (*annexe n°9*), la municipalité et le Syndicat d'Initiative apportent leur soutien au projet.

Le cheptel compte actuellement 25 animaux (un baudet reconnu, 17 ânesses inscrites et des ânon qui seront présentés à la commission du stud-book à 3 ans).



3) PERSPECTIVES.

31 : poursuite de l'inventaire et des inscriptions au stud-book

la commission va se déplacer en priorité dans les départements qui n'ont pas encore été visités, en particulier les Landes, la Haute-Garonne, les Pyrénées Orientales ...

32 : sensibilisation et appui technique aux éleveurs.

La sensibilisation des éleveurs à la démarche de conservation et de développement de la race passe essentiellement par la circulation de l'information qu'il faut développer:

- articles sur l'âne des Pyrénées, avis des passages de la commission dans les journaux agricoles de toute la région, sur plusieurs mois,
- édition d'une plaquette d'information,
- amélioration du bulletin de l'association, l'Ase, rédigé actuellement avec des moyens limités.
- mise en place de formations: conduite de l'élevage, alimentation, hygiène...

Des membres de l'Association souhaitent mettre en oeuvre ou sont en train de mettre en oeuvre des projets d'installation "jeunes agriculteurs" avec un atelier "ânes des Pyrénées". L'Association leur apporte son soutien technique et l'expérience des professionnels confirmés.

33 : demande de reconnaissance officielle.

34 : mise en place d'un plan de gestion de la population identifiée

- L'objectif est d'encourager la reproduction et le renouvellement de la population en race pure. Pour amorcer le processus, une prime sera versée pour les ânesses inscrites (aide du Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional Midi-Pyrénées).

Un baudet sera acheté par l'A.E.A.P. et mis à disposition dans les départements dépourvus.

- Un concours pour les mâles de 1 an, 2 ans, 3 ans sera organisé en vue de la préparation au concours-épreuve des baudets à l'occasion duquel les animaux seront primés. Les propriétaires des animaux seront soutenus financièrement: indemnités de transport, primes de conservation. Le but est d'inciter les propriétaires à garder leurs jeunes mâles et à les débourrer pour les présentations. La sélection des meilleurs pourra commencer très tôt; les animaux non retenus seront castrés et auront néanmoins une valeur puisqu'ils seront dressés.

35 : gestion du stud-book

Les documents existants en archives seront enrichis par une photothèque des animaux inscrits (en début d'élaboration).

36 : recherche

Le lait d'ânesse renferme des qualités reconnues depuis longtemps: substitut au lait maternel, cosmétique... L'association encouragera les initiatives prises dans ce domaine. La viande, les cuirs et peaux peuvent être valorisés; les études manquent en cette matière. Là encore, l'association aidera les éleveurs souhaitant explorer ces créneaux.



BIBLIOGRAPHIE

ÉTABLIE PAR L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS D'ANES PYRÉNÉENS

AU 2 MARS 1997.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTABLIE PAR L'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'ANES PYRÉNÉENS

AU 2 MARS 1997.

- CATALOGUE DES ANIMAUX, MACHINES INSTRUMENTS ET PRODUITS EXPOSÉS;
CONCOURS GÉNÉRAL ET NATIONAL D'AGRICULTURE À PARIS, DU 17 AU 23 JUIN 1860 -
IMPRIMERIE IMPÉRIALE; PARIS.

- CAVAILLES H., 1931. LA VIE PASTORALE ET AGRICOLE DANS LES PYRÉNÉES DES
GAVES, DE L'ADOUR ET DES NESTES. ARMAND COLIN, PARIS.

- COURTHIADE O., 1995. "UN PETIT BAUDET SUR LES SOMMET"; ARTICLE PARU DANS
"CHEVAL LOISIRS" D'OCTOBRE 1995.

- DELSAULX H., SANS DATE. VÉTÉRINAIRE DES VILLES ET DES CAMPAGNES. ALBIN
MICHEL, PARIS.

- DENIS B., 1995. L'ÂNE - ETHNOZOOTECHE N°56.

- DESCHAMBRE P., 1921. TRAITÉ DE ZOOTECHNIE. T2: LES ÉQUIDÉS, CH. AMAT,
ASSELIN ET HOUZEAU, PARIS.

- DIFFLOTH P., 1909. RACES CHEVALLINES. LIBRAIRIE BAILLÉRES.
1918. MÊME LIBRAIRIE.

- DUPINEY DE VOREPIERRE B., 1884. DICTIONNAIRE FRANÇAIS ILLUSTRÉ ET
ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE. CALMANN LÉVY, PARIS.

- GIRAUD M., 1991 (1ÈRE ÉDITION). L'ÂNE DES PYRÉNÉES, ÉDITÉ À COMPTE D'AUTEUR.

- GOSSIN L., SANS DATE (VERS 1860). PRINCIPES D'AGRICULTURE APPLIQUÉS AUX
DIVERSES PARTIES DE LA FRANCE. LACROIX ET BAUDRY, PARIS.

- GUYOT J.L., 1993. L'ÂNE DES PYRÉNÉES, SITUATION AU 01/07/93.
CPBR RÉGION MIDI-PYRÉNÉES- GUIDES CULTURELS PYRÉNÉENS.

- HUZARD JB. (1801). INSTRUCTION SUR L'AMÉLIORATION DES CHEVAUX EN FRANCE.
IMPRIMERIE DE MME HUZARD, PARIS.

- JACOULET J. ET CHOMEL C., 1925. TRAITÉ D'HIPPOLOGIE, 4ÈME ÉDITION.
A. GENDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

- JOIGNEAUX P. (VERS 1890). LE LIVRE DE LA FERME ET DES MAISONS DE
CAMPAGNE. T1: AGRICULTURE PROPREMENT DITE. ZOOTECHNIE. LIB. AGRICOLE DE LA
MAISON RUSTIQUE.

- LAROUSSE AGRICOLE, 1931. PARIS
- LEFOUR, 1878. LE CHEVAL, L'ÂNE ET LE MULET. LA MAISON RUSTIQUE.
- MAGNE JH, 1857. HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE APPLIQUÉE. ETUDE DE NOS RACES D'ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES MOYENS DE LES AMÉLIORER. LABÉ, PARIS 2^{ÈME} ÉDITION.
- MAGNE JH, 1870 . RACES CHEVALINES ET LEUR AMÉLIORATION. ENTRETIEN, MULTIPLICATION, ÉLEVAGE, ÉDUCATION DU CHEVAL, DE L'ÂNE ET DU MULET. 3^{ÈME} ÉDITION.
- MARCHANDISE G., 1946. THÈSE POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE "BAUDET MULASSIER AU MAROC". ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE. IMPRIMERIE DU COMMERCE, TOULOUSE.
- PRESSAT, 1837. DE L'ÂNE ET DU MULET, IN LA "MAISON RUSTIQUE DU 19^{ÈME} SIÈCLE" T2 AU BUREAU, QUAI AUX FLEURS N°15, PARIS.
- SANSON A., 1867. ECONOMIE DU BÉTAIL. APPLICATION À LA ZOOTECHNIE: CHEVAL,ÂNE, MULET. INSTITUT HIPPIQUE, PARIS. MAISON RUSTIQUE.
- SANSON A., 1888. TRAITÉ DE ZOOTECHNIE. T3: ZOOLOGIE ET ZOOTECHNIE SPÉCIALE, ÉQUIDÉS CABALLINS ET ASINIENS. LIBRAIRIE AGRICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE, PARIS. 3^{ÈME} ÉDITION.
- THERON DE MONTAUGE, 1869. L'AGRICULTURE ET LES CLASSES RURALES DANS LE PAYS TOULOUSAIN DEPUIS LE MILIEU DU XVIII^{ÈME} SIÈCLE.
- THIERRY E., 1889. L'ÂNE ET LES MULETS. ZOOLOGIE, ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, EXTÉRIEUR, RACES ET PRODUCTION, HYGIÈNE ET MALADIES. LIB. AGRICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE, PARIS.
- TROUSSET J., 1875. GRANDE ENCŶCLOPÉDIE ILLUSTRÉE D' ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET RURALE.
ARTHÈME FAYARD, PARIS

VILLE de TARBES

OFFICE de TOURISME

SERVICES MUNICIPAUX

- Tourisme
- Bureau Information Jeunesse
- Vie Associative Jeunesse



LES ANNEXES

- n°1) Statuts de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens.
- n 2) Standard de l'âne des Pyrénées.
- n°3) Article O. Courthiade; Cheval Loisirs - octobre 1995.
- n°4) Certificat d'inscription délivré par l'Association.
- n°5) Règlement du Stud-book de la race asinienne des Pyrénées.
- n°6) Carnet de saillies délivré par l'Association.
- n°7) Bulletins de l'Association, l' Ase .
- n°8) Articles parus dans la presse agricole.
- n°9) Copies d'archives :
 - extrait du catalogue du concours Général et National d'Agriculture à Paris; 1860.
 - extrait du catalogue agricole régional du Sud-Ouest; 1931.



1

STATUTS

DE

"L'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'ANES PYRENEENS"

ARTICLE 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre

ASSOCIATION DES ELEVEURS D'ANES PYRENEENS

ARTICLE 2

Le siège de l'association est fixé en région Midi-Pyrénées ; il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

Le siège social est à l'adresse suivante:

*Chambre d'Agriculture - Chemin de Borde-Rouge - AUZEVILLE
B.P.7 - 31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX*

ARTICLE 3

La durée de l'association est illimitée

ARTICLE 4

Objet de l'association

- a) Réunir les éleveurs, utilisateurs et amateurs d'**ânes des Pyrénées** et les représenter auprès de toutes les Instances Internationales, Nationales, Régionales et Départementales.
- b) Faire l'inventaire et le recensement des sujets type pyrénéen.
- c) Développer et favoriser l'élevage d'**ânes des Pyrénées** en maintenant sa haute qualité dans les Pyrénées, berceau de sa race, notamment par la définition d'un standard, par la création d'un livre généalogique, agréé par le Ministère de l'Agriculture.
- d) Informer et former l'ensemble des adhérents de l'association.
- e) Favoriser l'utilisation et la mise en valeur de l'**âne des Pyrénées** auprès des professionnels concernés.
- f) Promouvoir de toutes les façons possibles l'image de l'**âne des Pyrénées**.

L'association s'interdit par ailleurs toute activité politique ou confessionnelle.

ARTICLE 5

Pour atteindre ces buts, l'Association mène seule ou en association avec d'autres partenaires, toutes les actions jugées utiles pour parvenir aux objets qu'elle s'est fixés notamment dans les domaines de la formation et de l'information des éleveurs, de la recherche de références technico-économiques et l'organisation de manifestations publiques ou de la participation à des manifestations publiques ou de la participation à des manifestations locales, régionales, nationales ou internationales.

ARTICLE 6

Membres

L'association se compose de :

- membres sociétaires formant un premier collège
- membres associés formant un second collège
- membres honoraires
- membres bienfaiteurs

Les membres sociétaires sont des éleveurs, sélectionneurs et amateurs d'ânes des Pyrénées, à jour de leur cotisation annuelle.

Les membres associés sont ceux qui, ne souscrivant pas nécessairement à l'ensemble des buts poursuivis par l'association, prennent néanmoins part à certaines des actions qu'elle mène ; ils acquittent de ce fait une cotisation différente.

Les membres honoraires sont désignés en raison des services qu'ils ont rendus ou qu'ils pourraient rendre à l'association ; ils sont dispensés de cotisation.

Les membres bienfaiteurs aident financièrement l'association

ARTICLE 7

Adhésion

L'adhésion des nouveaux membres est prononcée par le Conseil d'Administration pour les sociétaires et les associés, par le bureau pour les membres honoraires et les membres bienfaiteurs.

ARTICLE 8

Démission - Exclusion

Les démissions sont adressées au Président par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les exclusions sont prononcées par le Conseil d'Administration réuni en conseil de discipline pour l'un des motifs suivants:

- non paiement de la cotisation après deux lettres de rappel;
- non observation des statuts ou du règlement intérieur en vigueur;
- préjudice porté à l'association;
- désintérêt et non participation aux activités qui sont la base de l'association.

Le membre exclu ou démissionnaire reste redevable de la cotisation de l'année courante mais cesse immédiatement de bénéficier des avantages de l'association.

ARTICLE 9

Assemblée générale ordinaire

Une fois par an, quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire par les soins du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale annuelle, dite assemblée ordinaire, entend le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association pendant l'année écoulée; elle entend les compte du trésorier et les approuve en lui donnant quitus pour sa gestion.

Elle établit le budget de l'année à venir et les orientations générales de l'association; elle fixe le montant des cotisations annuelles.

Ne sont traitées que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent prendre part aux différents votes.

Le vote par procuration est possible dans la limite de deux procurations par électeur présent.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

ARTICLE 10

Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, et réunissant au moins la moitié des adhérents de l'association.

Si ce quorum n'était pas atteint, une deuxième assemblée serait convoquée et délibérerait sans condition de quorum.

Les convocations à ces assemblées sont faites dans les conditions fixées à l'article 9 des statuts. Les délibérations à ces assemblées extraordinaires sont prises à la majorité simple des présents.

ARTICLE 11

Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, ayant voix délibérative.

a) 7, 9 ou 12 Représentants des membres sociétaires, élus par ceux-ci pour 3 ans et renouvelables par tiers tous les ans : les deux premiers tiers sont désignés par tirage au sort.

b) 2 ou 3 Représentants des membres associés, élus par ceux-ci chaque année, par tiers tous les ans.

c) A l'invitation du Président, les membres honoraires peuvent prendre part aux travaux du conseil d'administration, avec voix consultative.

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites ; les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le remplacement d'un administrateur démissionnaire, exclu ou décédé est décidé, à titre provisoire, par le conseil d'administration qui choisit dans le collège concerné. Ce choix est soumis au vote de ce collège lors de la prochaine assemblée générale. L'administrateur ainsi confirmé dans sa fonction achève le temps de celui qu'il a remplacé ; il est rééligible.

Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an sur convocation de son Président ou à la demande écrite de la majorité de ses membres.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ; en cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association, dans les limites évoquées à l'article 9. Le conseil d'administration provisoire s'interdit, jusqu'à la prochaine assemblée générale, de pouvoir emprunter, vendre et hypothéquer.

ARTICLE 12

Bureau

Le conseil d'administration désigne chaque année en son sein, un bureau de cinq membres comprenant le Président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier.

Le Président dirige l'association, il ordonne les convocations tant du bureau que du Conseil d'Administration ou des Assemblées Générales ; il agit au nom de l'association et la représente dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses courantes. En cas d'absence du Président ou des vice-présidents, le conseil délègue leurs pouvoirs au secrétaire général ou à défaut au doyen d'âge présent.

ARTICLE 13

Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui concernent l'Administration interne de l'association.

ARTICLE 14

Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- a) des cotisations des membres sociétaires et associés
- b) des dons et subventions
- c) des participations aux frais ou des redevances perçues pour des services rendus
- d) du produit des manifestations qu'elle organise
- e) des produits financiers
- f) des produits divers

ARTICLE 15

Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet dans les conditions fixées aux articles 9 et 10 des statuts.

La décision de dissolution ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée pourra nommer un ou plusieurs liquidateurs. L'actif net sera dévolu à un organisme de même nature, sans qu'il puisse jamais être partagé entre les membres de l'association.



2

Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens

STANDARD DE LA RACE ASINE DES PYRÉNÉES

Source de toutes les races asines de l'espèce européennes selon Rossel (1921), l'âne des Pyrénées a pour berceau d'origine :

– le nord-est de l'Espagne (généralité de Catalogne) où il est appelé "catalan" et toujours sélectionné en vue de la production mulassière ;

– le sud et le sud-ouest de la France (ancienne province de la Gascogne et chaîne des Pyrénées, devenues le département de la Gironde pour partie, les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) où il est parfois nommé "gascon" et fut sélectionné sous un format plus réduit en vue de son aptitude au bâtage.

Etant donné la très grande étendue de son berceau d'origine, la variété des biotopes et celle des objectifs d'utilisation, une multitude de types ont pu être identifiés par le passé (exemple, en Espagne : type de Vic et type d'Urgell, etc. ; en France type lourdaise, tarbaise, de Tournay, du Béarn, de Balagué, etc.).

Menacée aujourd'hui d'extinction, il s'agit aujourd'hui de regrouper la population existante autour d'un standard ayant pour objectif de préciser tout ce que ces animaux isolés ont en commun, en tenant compte d'une part de l'iconographie d'archives heureusement abondantes et, d'autre part, des descriptions qui ont pu être données par les hippologues au cours des derniers siècles.

Vif, ardent, à l'expression très noble et éveillée, assez haut de terre et longiligne, à tendance plate et anguleuse, l'âne des Pyrénées est un animal élégant qui peut atteindre la taille la plus élevée de l'espèce, et trotter convenablement.

DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE

Idéal recherché

Robe

noir brillant, noir "mal teint", bai brun foncé, bai châtain.

Les robes les plus foncées et les plus soutenues devront être préférées.

Le pourtour des yeux (lunettes), le bout du nez, les aisselles, le ventre, l'intérieur des membres sont décolorés. La zone tangente entre les deux couleurs est souvent nuancée de roux. Le poil d'été est ras sauf jusqu'à l'âge de deux ans (bourre). La peau est très fine.

Taille au garrot

Petites tailles : 1,20 m minimum - 1,35 maximum

Grandes tailles : au-dessus de 1,35 m sans limite supérieure

Tête

Face assez large et osseuse (sèche)

Profil du chanfrein rectiligne ou mieux concaviligne

Oreilles longues, portées fièrement en avant, plantées sur le sommet du crâne, garnies de duvet parfois débordant chez les entiers

Le sommet de l'oreille peut parfois se retourner de manière convergente

La bouche est large, bien fendue, aux lèvres fermes

L'arcade sourcillière est légère, l'œil expressif, vif, grand et à fleur de tête

Les naseaux sont bien ouverts

Milieu

La ligne du dessus est parfaitement musclée, rectiligne, le garrot peu prononcé, le rein large et fort, parfaitement soudé avec la croupe.

La côte est assez ronde, donnant un milieu relativement cylindrique et longiligne.

Toutefois certains sujets, surtout dans les petites tailles, se présentent sous un modèle plus trapu et plus descendu.

Défauts à éviter

croix de St André

zébrures

raie de mulet

gris, pie, isabelle

animaux "bouchards" (nez et ventre noirs)

poil d'adulte long et frisé

Taille inférieure à 1,20 m

Tête étroite, tête trop forte

Tête busquée, bout du nez fuyant

Oreilles clabaudes, plantées bas

Poils des oreilles trop abondants

Lèvres pendantes, bouche peu fendue

Arcade chargée

Naseaux pincés

Dos ensellé, rein décroché, rognon haut.

Encolure

Longue, le bord supérieur comme l'inférieur doivent être étroits et parfaitement musclés.

Encolure trop brève (la tête dans les épaules)

Encolure de cerf.

Poitrail

A tendance plate, on le recherchera le plus éclaté possible.

Animal "sans bricole", plat.

Croupe

A tendance brève et rabattue, la hanche est parfois saillante (cornue). On recherchera le maximum de longueur et d'éclatement dans le bassin.

Cuisse "grenouillarde" (décharnée).

La cuisse est longue et descendue.

Certains sujets, particulièrement dans les petites tailles, peuvent présenter une croupe ronde et pleine.

Membres

Les jointures doivent être accusées, le genou et le jarret larges autant que possible, et les membres bien dirigés, les avant-bras et bas de cuisse fournis.

Animaux grêles (montés sur des allumettes).

Sabots encastelés, "pinçards", piqués, pieds-bots.

Sabot suffisamment large.

Pâturon suffisamment long.

Tendons secs et détachés.

LIVRE B

Les ânesses qui, pour une raison mineure, ne correspondraient pas parfaitement au standard précité, mais présentant soit une origine, soit une morphologie que la Commission d'inscription jugera digne d'intérêt pour l'avenir de la race, peuvent être inscrites au Livre B à titre initial. La raison en sera donnée par écrit.

Au bout de trois générations (petits-enfants ou F3), les issus réintégreront automatiquement le Livre A.

Cette mesure ne concerne que les femelles. Les mères de baudets doivent être inscrites au Livre A.

ADMISSION À LA MONTE PUBLIQUE

Ne pourront être proposés à l'examen de la Commission de surveillance des étalons de chaque département présidée par le Directeur des haras de la circonscription concernée que les baudets inscrits à titre initial ou au titre de l'ascendance proposés annuellement par la Commission d'inscription au Stud-Book de la race asine des Pyrénées.

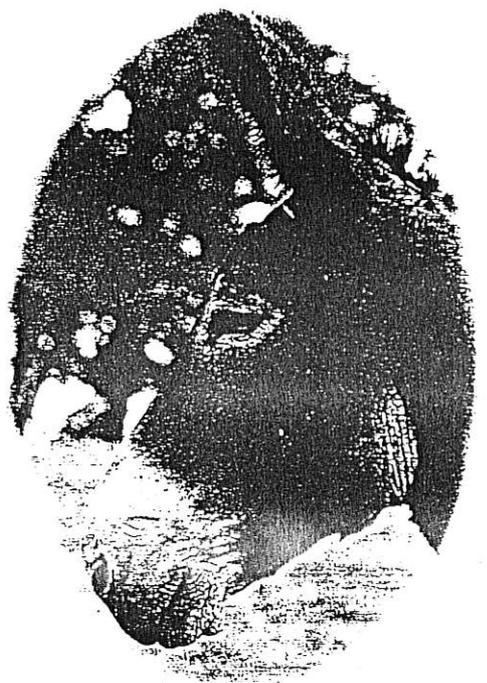
Ce standard de la race asine des Pyrénées a été établi par la Commission élevage de l'association des éleveurs d'ânes des Pyrénées – octobre 1995.

Race : l'âne des Pyrénées

UN PETIT BAUDET SUR LES SOMMETS

Loin, lourd, longtemps, telle pourrait être la devise de cet animal vif et courageux, jadis employé à toutes sortes de travaux de portage. Sauvé de l'extinction, ce travailleur infatigable tente aujourd'hui de se faire une place au soleil des Pyrénées.

Par Olivier Courthade



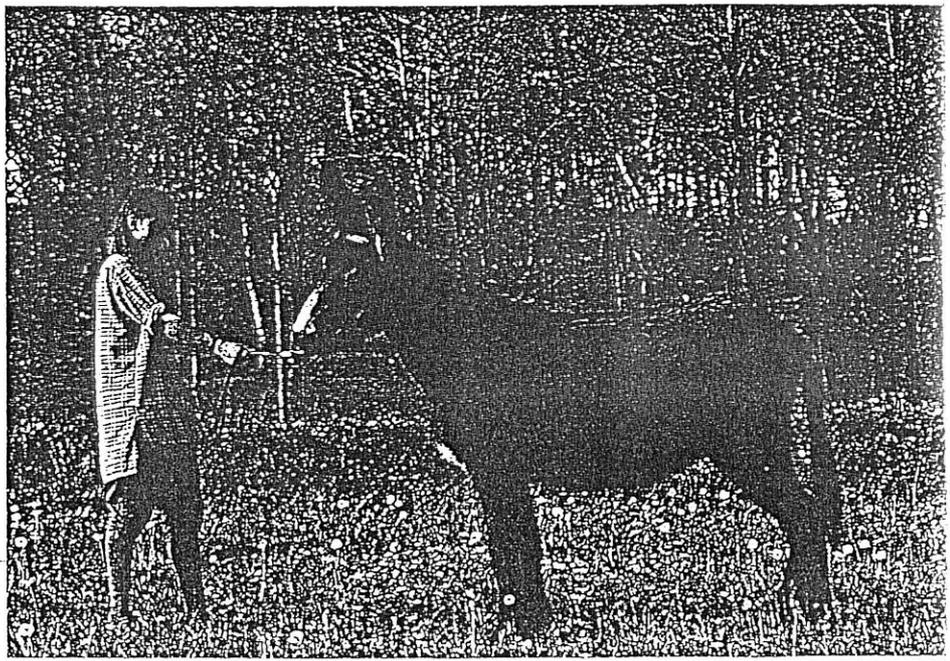
A stoa en basque, burro en espagnol, asou en gascon, ase en languedocien, ay en provençal, notre ami l'âne, le modeste, le doux, l'infatigable, le frugal, l'indispensable, le toujours mobilisable s'achemine miraculeusement, de son petit pas décidé, vers la fin du XX^e siècle. C'est une preuve nouvelle, s'il en fallait une, de sa ténacité. Mais nous ne leurrons pas. Sa population s'est considérablement amoindrie en quantité, faute d'emploi, bien sûr, mais également en qualité. On constate en effet, lors des

rassemblements traditionnels que constituent les foires, que la population asine est devenue un véritable salmigondis génétique duquel les gènes poitevins, flamencos, portugais, irlandais émergent au petit bonheur la chance dans des combinaisons curieuses défiant toute logique. Il est bien évident que les amateurs d'ânes – j'oserais dire les amoureux ! – s'intéressent avant tout à la personnalité si attachante des représentants de l'espèce. Cela n'est pas incompatible avec un minimum de rigueur et, en même temps, un certain souci du patrimoine, d'où la notion de race. Les Pyrénées sont riches, riches de souvenirs splendides et de civilisations révolues, riches de dialectes poétiques et de cuisines

délicieuses que les Pyrénéens, hélas, goûtent de moins en moins. Ce pays magnifique est exsangue de forces humaines pour des raisons multiples qui dépassent le cadre de cet article. Il faut y voir en tout cas la raison pour laquelle le patrimoine génétique de ce pays a si longtemps été laissé à l'abandon. Seules quelques rares initiatives privées, à bout de bras, de forces et de moyens, récemment relayées en partie, heureusement, par le Conservatoire du patrimoine biologique de Midi-Pyrénées (I.N.R.A. Toulouse) ont permis à une poignée de vaches lourdaises, quelques juments castillonnaises et un nombre infime d'ânesses des Pyrénées, pour ne citer que ces espèces, de subsister.



Traditionnellement, l'âne pyrénéen, au même titre que le mulet, est utilisé au "volturage", c'est-à-dire au service du bât. Des charges supérieures à 100 kg ne le rebutent pas.



Beau modèle d'ânesse des Pyrénées.

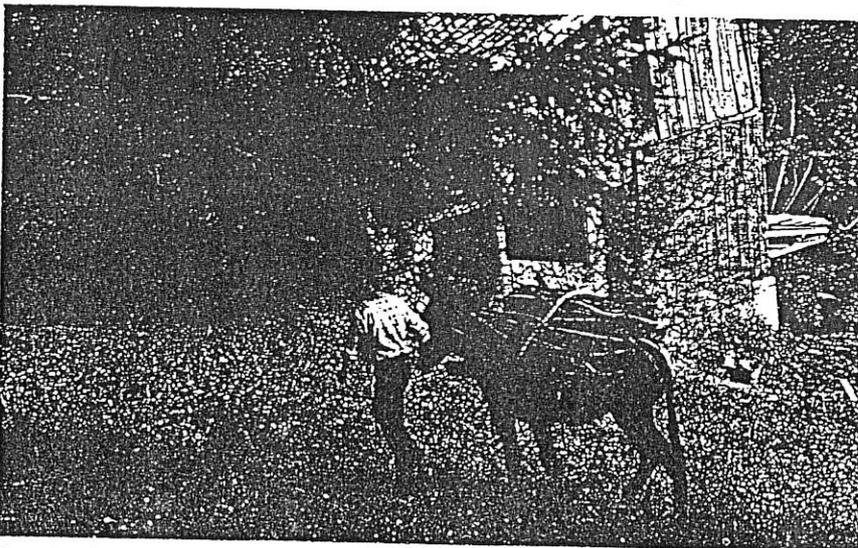
L'ÂNE DES PYRÉNÉES

Mais trêve de *lamentos*. Il convient plutôt de remercier ceux qui, par le passé, ont permis à ces joyaux de la nature d'arriver jusqu'à nous. Soyons dignes de leur engagement et, à notre tour, efforçons-nous d'hériter avec respect de ce legs, de le faire croître, embellir et durer. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'âne des Pyrénées, d'énormes difficultés existent. La première et la plus gigantesque concerne l'étendue de son berceau. Jugez plutôt. Comment fouiller, explorer et recenser la population asine de huit départements appartenant à trois régions de programmes différents ?

L'étendue de son berceau implique aussi que l'âne des Pyrénées, également qualifié de "gascon", existe dans une infinité de nuances selon l'utilisation, l'alimentation, le mode de vie et le degré de consanguinité dont ont souffert ses ancêtres. Ces particularismes, de par l'urgence du problème de conservation, devront totalement être gommés si nous voulons avancer. La bonne volonté ne suffit pas. La zootechnie, ou science de l'élevage, a des règles auxquelles il faudra se soumettre pour espérer une quelconque efficacité.

STANDARD DE LA RACE : UN DÉBAT OUVERT

Il paraît primordial de fixer en premier lieu un "standard" ou description morphologique idéale qui permette à tous d'avoir un langage commun en matière d'âne pyrénéen. La description que je propose est destinée à ouvrir le débat.



Dans les fermes pyrénéennes, l'âne était utilisé jadis à toutes sortes de travaux de portage, notamment le transport du bois.



L'âne des Pyrénées convient à tous les travaux agricoles.

Elle ne doit donc pas être considérée comme définitive.

ROBE

Elle varie du noir "mal teint" au bai-brun foncé, bai plus clair. Ce sont toujours les robes les plus foncées et soutenues qui devront être préférées. Les gris et les isabelles n'appartiennent en aucun cas au groupe ethnique pyrénéen, bien que certains auteurs (mal informés ?) osent l'affirmer ! Le bout du nez, le tour des yeux, les aisselles, le ventre, l'intérieur des membres sont décolorés. La zone tangente entre les deux couleurs est souvent nuancée de roux.

TAILLE AU GARROT

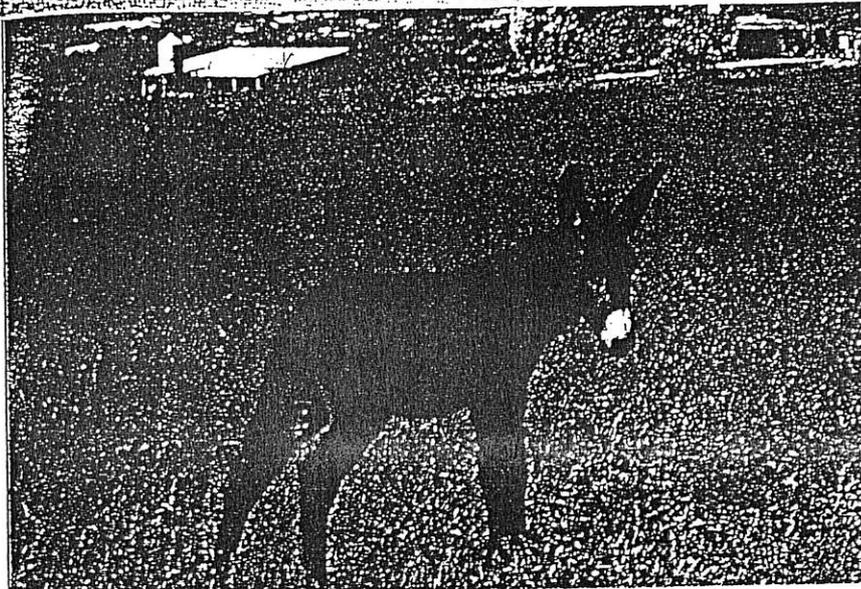
Pour éviter toute confusion et surtout uniformiser les différents types, vestiges de variétés et nuances locales anciennes, il me paraît utile de créer deux sections : celle des petites tailles, qui pourrait s'étendre de 1,20 m à 1,40 m, et celle des grandes tailles, qui débiterait à 1,41 m sans limite supérieure.

TÊTE

C'est là que se lit d'abord le cachet particulier d'une race. Le pyrénéen est un animal vif, très éveillé et expressif. Cela doit se traduire par un port d'oreilles droit, bien planté au sommet du crâne. L'oreille, qui peut être très longue, abondamment garnie de poils, parfois réunies en frisettes, est très mobile. Aucune résignation là-dedans. Le profil du chanfrein est soit concaviligne, soit rectiligne, en aucun cas busqué. La bouche doit être large, avec des lèvres fermes, l'arcade sourcilière relativement légère.

CROUPE

L'autre bout de l'âne, c'est la croupe, où se lit également l'appartenance à telle ou telle ethnie. Le bassin du pyrénéen est généralement rabattu (croupe de mulet) avec la hanche un peu cornue et la pointe des fesses (ischion) serrée. La distance ilion-ischion (longueur des hanches vue de profil) est souvent trop brève. Il arrive cependant que, sur certains sujets et particulièrement dans les types gascons, la croupe soit beaucoup plus ample, ronde, charnue, avec une hanche plus effacée et des ischions plus ouverts. On peut y voir une meilleure sélection-alimentation et, selon toute vraisemblance, une influence poitevine. Le reste de la conformation du pyrénéen, dont la physionomie générale est à tendance plate (poitrine serrée) et anguleuse, se rapproche de toutes les autres races. On recherche donc des animaux dotés d'une encolure de longueur moyenne, la plus musclée possible dans sa ligne du dessus, un dos tendu, une attache de rein parfaitement soudée et musclée (hélas, beaucoup de sujets présentent le défaut du rein décroché), une croupe longue et large, un milieu descendu au sanglage et aux flancs, des aplombs les plus réguliers qui soient et des pieds de bonne nature suffisamment larges et pas trop piqués (angulation minimale).



Quel de plus craquant qu'un jeune ânon des Pyrénées ?

DEUX "CÔTÉS" BIEN DIFFÉRENTS

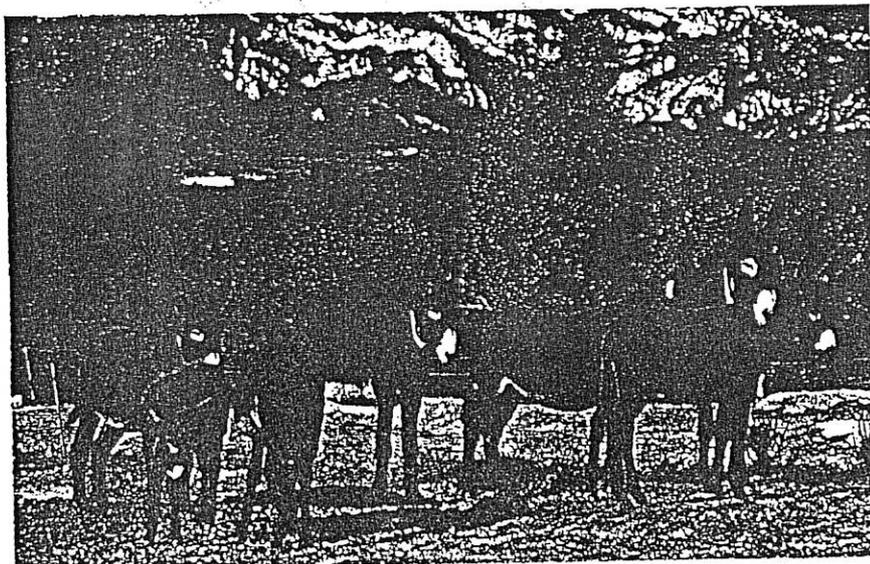
Il me semble utile ici de parler du frère catalan, celui de l'"autre côté", tout aussi pyrénéen que nous le sommes. Malgré quelques réticences plus politiques que scientifiques de personnes compétentes, il me paraît évident que l'une et l'autre variété (catalane et française) sont identiques.

Seule l'analyse des cariotypes pourra confirmer ou infirmer cette thèse, pas plus hardie que fantaisiste. Il y a deux raisons à cela : d'une part, malgré un volume différent, la ressemblance des animaux de part et d'autre de la frontière est frappante. D'autre part, nous avons connaissance des courants commerciaux florissants qui, jusqu'à l'apogée de la production mulassière de l'entre-deux-guerres, faisaient acquérir par les étalonniers français moult "bourriquets d'Espagne".

Comment expliquer la différence de taille entre les deux ânes ? La raison, selon moi, en est simple. On a toujours travaillé en Catalogne dans l'objectif de la "mulasse", c'est-à-dire la production mulassière, et de l'exportation des baudets (qualifiés d'ailleurs de mulassiers).

En France, par contre, l'âne était considéré comme une sorte de bicyclette ou de Mobylette à gros porte-bagages destiné à porter des charges sur des sentiers escarpés. On a donc toujours recherché des animaux frugaux et de taille réduite (pour faciliter la bâtage), faciles d'entretien et d'achat.

La philosophie d'élevage est bien différente et suffit, à mon sens et jusqu'à preuve du contraire, à justifier la différence. Capable de porter loin, lourd et longtemps, malgré son volume modeste, l'âne pyrénéen doit être considéré comme une monture à part entière. C'est aussi un très bel animal, énergique, vif et allant, compagnon indispensable et dévoué du monde rural montagnard. □



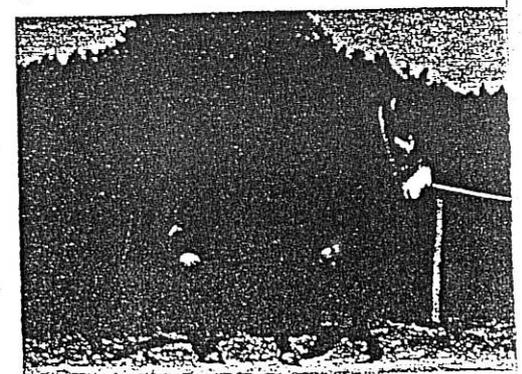
Groupe d'ânesses des Pyrénées.

ADRESSES UTILES

- Association des éleveurs d'ânes pyrénéens
Jean-Louis Guyot, président
Nazères
65700 Castelnau-Rivière-Basse.
- Troupeau conservatoire
M. Ballet, responsable
Lycée agricole Saint-Christophe
32140 Masseube.
- Délégués départementaux (auprès desquels vous pourrez obtenir tous renseignements utiles)
Ariège : Olivier Courthiade, Ferme de Néras, 09240 Nescus.
Aude : Roger Lacombe, place des Marronniers, 11200 Fabrezan.
Haute-Garonne : Jean-Marie Prades, 31440 Fos.
Gers : M. Ballet, Lycée agricole Saint-Christophe, 32140 Masseube.
Gironde : Claude Margueritat, Martin, 33430 Birac.
Hérault : Pierre Ronez, 34330 Fraisse-sur-Agout.
Landes : poste à pourvoir.
Pyrénées-Atlantiques : Thierry Rablier, 64400 Estos.
Hautes-Pyrénées : Émile Giraud, La Serre, Péré, 65130 Capvern.
Pyrénées-Orientales : Maryse Schild, Canjust, 66320 Balllestavy.



Beau type de jeune ânesse gasconne, dite également des Pyrénées.



L'âne des Pyrénées est un animal vif et allant.

FRANCE



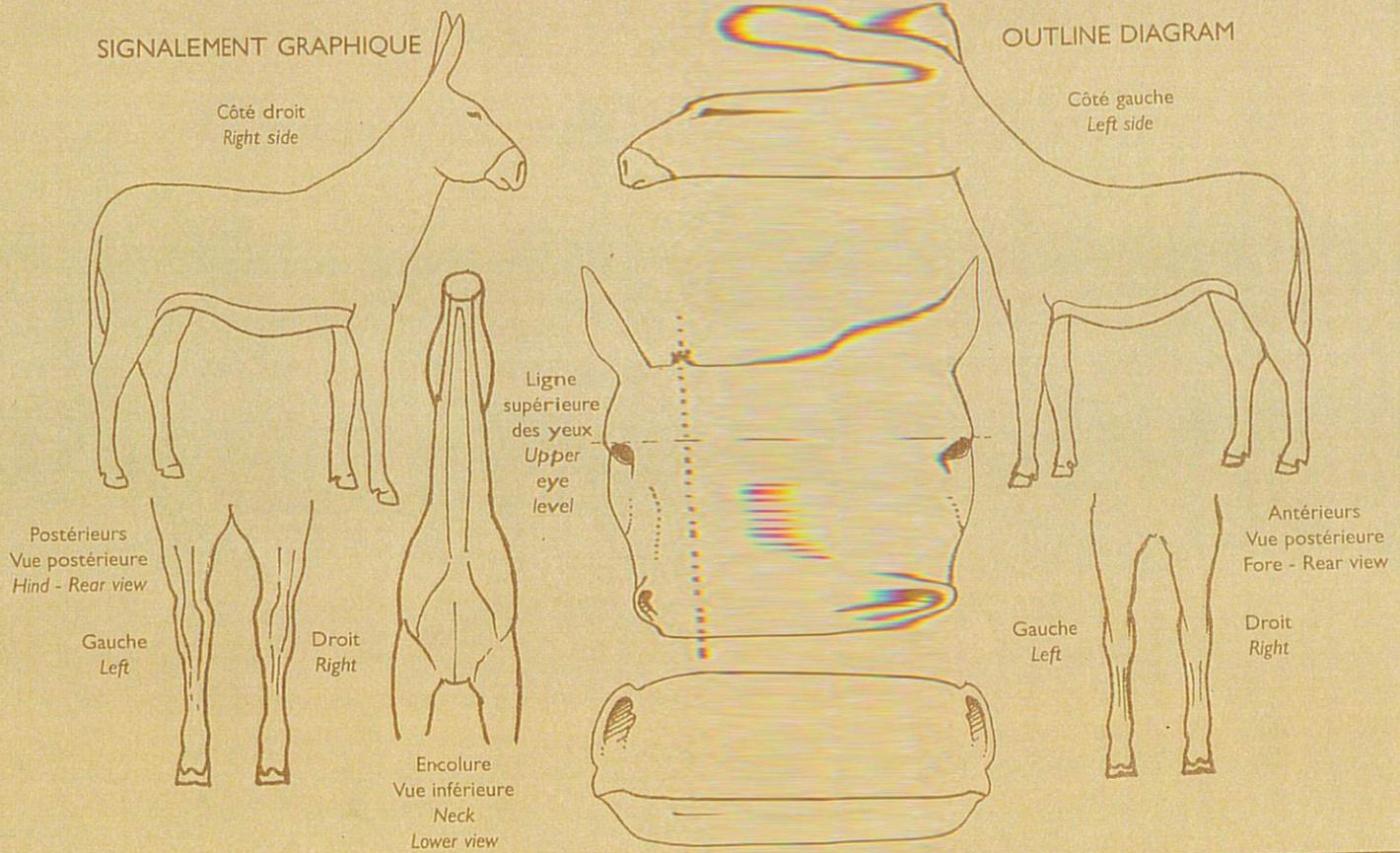
Photos : Joël Joannet

Certificat d'inscription au livre généalogique de la
Race Asine Dyrénéenne

Tome : N°
 Nom : Sexe : Année de naissance : Taille :
 Père : N° Mère : N° Par : N°
 Signalement :

 N° du certificat d'origine :
 Propriétaire : Commune : Départ :

Silhouettes signal estiques



SUD-IMPRIMERIE - LEZAT - RCS Foix B 382741 734

N° S. I. R. E. _____
 N° de Transpondeur _____

Le _____ 19 ____
 Le Président de la Commission d'inscription.

Certificat d'inscription au livre généalogique de la Race Asine Pyrénéenne

Tome : N°
 Nom : Sexe : Année de naissance : Taille :
 Père : N° Mère : N° Par : N°
 Signalement :

 N° du certificat d'origine :
 Propriétaire : Commune : Département :

Silhouettes signalétiques

SIGNALEMENT GRAPHIQUE

OUTLINE DIAGRAM

Côté droit
Right side

Côté gauche
Left side

Postérieurs
Vue postérieure
Hind - Rear view

Ligne
supérieure
des yeux
Upper
eye
level

Antérieurs
Vue postérieure
Fore - Rear view

Gauche
Left

Droit
Right

Gauche
Left

Droit
Right

Encolure
Vue inférieure
Neck
Lower view

N° S. I. R. E. _____

Le _____ 19 _____

N° de Transpondeur _____

Le Président de la Commission d'inscription,



STUD-BOOK de la race "ANE DES PYRENEES "

*

*

Règlement

*

Article 1

Conformément à l'article 4 de ses statuts, approuvés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens (A.E.A.P.) a la charge de dresser la liste des animaux qui constituent le stud-book "Anes des Pyrénées".

Elle assure cette responsabilité en collaboration avec le service des Haras Nationaux, des Courses et de l'Equitation et le centre de traitement des informations (S.I.R.E.) à l'Institut du Cheval.

*

Article 2

Le stud-book de l'Ane des Pyrénées est divisé en 2 livres :

- Livre A : sujets conformes en tous points au standard de la race.
- Livre B : sujets présentant un intérêt génétique particulier pour la conservation de la race.

Les baudets reproducteurs appartiennent au Livre A.

*

Article 3

Le stud- book français "Ane des Pyrénées" comprend :

- 1) Un répertoire des baudets admis à la monte publique.
- 2) Un répertoire des ânesses inscrites au livre A et au livre B, avec leurs produits.
- 3) Une liste des éleveurs naisseurs de produits "Anes des Pyrénées".

*

Article 4

Sont admis à porter l'appellation "Anes des Pyrénées" les animaux inscrits au stud-book "Ane des Pyrénées".

*

Article 5

L'inscription au stud-book "Ane des Pyrénées" peut se faire :

- 1) au titre de l'ascendance.
- 2) à titre initial.

*

Article 6

Inscription au titre de l'ascendance :

- A) Sont inscrits automatiquement au livre B tous les animaux nés à partir du 1er janvier 1997 et remplissant toutes les conditions qui suivent :
- a) issus de reproducteurs inscrits au stud-book de l'Ane des Pyrénées";
 - b) ayant été déclarés avant le sevrage au directeur des Haras de la circonscription où ils sont nés;
 - c) ayant eu leur signalement relevé sous la mère avant le sevrage par une personne agréée par l'Administration des Haras et ayant reçu un transpondeur d'un modèle agréé par l'administration des Haras;
 - d) ayant reçu un nom commençant par la lettre officielle des Equidés de l'année;
 - e) immatriculés et enregistrés au fichier central SIRE.
- B) La commission du stud-book de l'Ane des Pyrénées y inscrit au livre A les animaux strictement conformes au standard de la race et au livre B les animaux qui présentent un intérêt génétique particulier pour la conservation de la race, avec possibilité d'appel une fois, un an au moins après le premier examen.

L'inscription définitive dans un des deux livres ne peut être prononcée qu'après examen des animaux par la commission du stud-book.

*

Article 7

Inscription à titre initial :

A) Animaux concernés :

- Les animaux portant la seule appellation "Ane", âgés d'au moins 3 ans, non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des stud-books français d'ânes.
- Les animaux d'origine inconnue, préalablement identifiés.

B) Procédure d'inscription :

- a) Le propriétaire doit adhérer à l'A.E.A.P. et lui en faire la demande d'inscription;
- b) L'animal doit être identifié, notamment au moyen d'un transpondeur d'un modèle agréé par le Service des Haras;
- c) L'animal doit être présenté à la commission du stud-book de l'Ane des Pyrénées dans des conditions fixées par elle;

*

Article 8

La commission du stud-book :

1) Composition :

La commission du stud-book se compose de représentants de l'Administration et des éleveurs et utilisateurs :

- le chef du Service Régional des Haras de Midi-Pyrénées, président,
- Le président de l'A.E.A.P. ou son représentant,
- le Directeur du Centre de Traitement des informations de l'Institut du Cheval ou son représentant,
- le président et les membres de la commission "élevage" de l'A.E.A.P.

A l'initiative du Président, la commission peut s'adjoindre des experts avec voix consultative.

2) Mission :

Sous l'autorité du Ministre chargé de l'Agriculture, la commission du stud-book de l'Ane des Pyrénées est chargée :

- a) d'instruire et de prononcer les inscriptions à titre initial,
- b) d'instruire et de prononcer les inscriptions au livre A,
- c) de juger les animaux dans les concours d'élevage et dans les concours épreuves,
- d) de formuler au Ministre chargé de l'Agriculture toute proposition relative à la sélection et au développement de la race.

3) Règles de fonctionnement :

La commission se réunit sur convocation de son président, ou à la demande du président de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens.

Le secrétariat est assuré par l'A.E.A.P.

La commission peut, en cas de besoin, déléguer certains de ses membres pour la représenter, notamment pour juger les animaux.

*

Article 9

L'examen des animaux peut se faire à titre onéreux selon un barème établi chaque année par le Conseil d'administration de l'A.E.A.P. et approuvé par le Ministre chargé de l'Agriculture, Service des Haras, des Courses et de l'Equitation.

*

Article 10

Admission à la monte publique :

Pour être admis à la monte publique, les baudets "Anes des Pyrénées" doivent :

- a) être inscrits au livre A du stud-book de la race,
- b) avoir reçu un avis favorable de la commission "élevage" de l'A.E.A.P.",

c) avoir reçu l'agrément annuel du Ministère chargé de l'Agriculture délivré par le Directeur des Haras dont dépend le lieu de stationnement de l'étalon.

*

Article 11

Qualification des reproducteurs :

Qualification des reproducteurs en vue de la confirmation et ensuite de la descendance: des reproducteurs mâles et femelles peuvent recevoir une qualification mise à jour périodiquement.

N.B. :Pour être proposés à la commission du stud-book à l'inscription à titre initial, les animaux ne devront pas être tondus, la robe et le pelage étant un critère de refus ou d'acceptation et de classification;

ANNEXES

Annexe 1 :

Livre A : Standard de l'Ane des Pyrénées.

Source de toutes les races Asine de l'espèce européenne selon Rossel (1921), l'âne des Pyrénées a pour berceau d'origine :

- le Nord-Est de l'Espagne (généralité de Catalogne) où il est appelé "CATALAN" et toujours sélectionné en vue de la production mulassière ;
- le Sud et le Sud-Ouest de la France (ancienne Province de la Gascogne et chaîne des Pyrénées, devenues le département de la Gironde pour partie, les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) où il est parfois nommé "GASCON" et fut sélectionné sous un format plus réduit, en vue de son aptitude au bâtage.

Etant donné la très grande étendue de son berceau d'origine, la variété des biotopes et celles des objectifs d'utilisation, une multitude de types ont pu être identifiés par le passé (exemple, en Espagne : type de Vic et type d'Urgell , etc..., en France: type Lourdais, Tarbais, de Tournay, du Béarn, de Balagué, etc...).

Menacée aujourd'hui d'extinction, il s'agit désormais de regrouper la population existante autour d'un standard ayant pour objectif de préciser tout ce que ces animaux isolés ont en commun, en tenant compte, d'une part de l'iconographie d'archives heureusement abondantes et, d'autre part des descriptions qui ont pu être données par les hippologues au cours des derniers siècles.

Vif, ardent, à l'expression très noble et éveillée, assez haut de terre et longiligne, à tendance plate et anguleuse, l'âne des Pyrénées est un animal élégant qui peut atteindre la taille la plus élevée de l'espèce, et trotter convenablement.

DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE

IDEAL RECHERCHE

ROBE

Noir brillant, noir "mal teint", bai brun foncé, bai châtain. Les robes les plus foncées et les plus soutenues devront être préférées.

Le pourtour des yeux (lunettes), le bout du nez, les aisselles, le ventre, l'intérieur des membres sont décolorés. La zone tangente entre les deux couleurs est souvent nuancée de roux.

Le poil d'été est ras sauf jusqu'à l'âge de deux ans (bourre).

La peau est très fine.

TAILLE AU GARROT

Petites tailles :

- 1,20 m minimum
- 1,35 m maximum

Grandes tailles :

au-dessus de 1,35 sans limite supérieure

TETE

Face assez large et osseuse (sèche)

Profil du chanfrein rectiligne ou mieux concaviligne.

Oreilles longues, portées fièrement en avant, plantées sur le sommet du crâne garnies de duvet parfois débordant chez les entiers.

Le sommet de l'oreille peut parfois se retourner de manière convergente.

La bouche est large, bien fendue, aux lèvres fermes.

L'arcade sourcillière est légère, l'oeil expressif, vif, grand et à fleur de tête.

Les naseaux sont bien ouverts.

DEFAUTS A EVITER

Croix de Saint-André
Zébrures
Raie de Mulet
Gris- Pie - Isabelle
Animaux "bouchards" (nez et ventre noir)

Poil d'adulte, long, frisé.

Taille inférieure à 1,20 m.

Tête étroite - tête trop forte
Tête busquée bout de nez fuyant

Oreilles clabaudes, plantées bas

Poils des oreilles trop abondants

Lèvres pendantes - bouche peu fendue
Arcade chargée

Naseaux pincés

MILIEU

La ligne du dessus est parfaitement musclée, rectiligne, le garrot peu prononcé, le rein large et fort, parfaitement soudé avec la croupe.

La côte est assez ronde donnant un milieu relativement cylindrique et curviligne. Toutefois, certains sujets surtout dans les petites tailles se présentent sous un modèle plus trapu et plus descendu.

ENCOLURE

Longue, le bord supérieur comme inférieur doivent être droits et parfaitement musclés.

POITRAIL

A tendance plate, on le recherchera le plus éclaté possible.

CROUPE

A tendance brève et rabattue, la hanche est parfois saillante (cornue). On recherchera le maximum de longueur et d'éclatement dans le bassin.

La cuisse est longue et descendue.

Certains sujets, particulièrement dans les petites tailles peuvent présenter une croupe ronde et pleine.

MEMBRES

Les jointures doivent être accusées, le genou et le jarret larges autant que possible et les membres bien dirigés.

Les avants-bras et bas de cuisse fournis.

Dos ensellé - rein décroché
rognon haut

Encolure trop brève (la tête dans les épaules)
Encolure du cerf

Animal "sans bricole",
plat

Croupe trop courte

Cul "en amande" (pointu)

Cuisse "grenouillarde"
(décharnée)

Animaux grêles (montés sur des allumettes)

Le sabot suffisamment large.
Le pâturon suffisamment long.
Les tendons secs et détachés.

Sabots encastelés "pinçards",
piqués, pieds-bots

LIVRE B

Les ânesses qui, pour une raison mineure, ne correspondraient pas parfaitement au standard pré-cité, mais présentant soit une origine, soit une morphologie que la Commission d'Inscription jugera digne d'intérêt pour l'avenir de la race, peuvent être inscrites au Livre B à titre initial. La raison en sera donnée par écrit.

Au bout de trois générations (petits-enfants), les issus réintégreront automatiquement le Livre A.

Cette mesure ne concerne que les femelles.

Les mères de baudets doivent être inscrites au Livre A.

ADMISSION A LA MONTE PUBLIQUE

Ne pourront être proposés à l'examen de la Commission de Surveillance des étalons de chaque département, présidée par le Directeur des Haras de la Circonscription concernée, que les baudets inscrits à titre initial ou au titre de l'Ascendance proposés annuellement par la Commission d'Inscription au Stud-Book de la race Asine des Pyrénées.

Annexe 2 :

Livre B : Définition des caractères admis pour l'inscription à titre initial.

De manière générale, sont admis sur le livre B, les ânesses dont les caractéristiques divergent du Standard définissant les animaux du Livre A, sur un chapitre. Les cas les plus fréquemment rencontrés sont les suivants :

- Anesses correspondant en tout point au Standard Livre A, sauf la taille;
- Anesses correspondant en tout point au Standard Livre A, sauf le ventre : sont admis les ventres gris brun et bai brun, d'une teinte de toute manière plus claire que la robe.

Dans les autres cas, c'est à dire quand les ânesses correspondent au Standard Livre A, sauf l'un des points suivants: queue, tête, bout de nez, oeil, encolure, poitrail, dos,

St Gonte 199...

Pom du Lauchet ;

Supri taire ;

Etalominer ;

Dieu de Mbronte ;



Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens

Instruction aux étalonniers

MONTE 1996

Dans l'attente d'une reconnaissance officielle par le Ministère de l'Agriculture et pour débiter l'enregistrement des saillies, et donc des naissances en 1997, vous trouverez ci-joint un carnet de monte "ancienne formule", c'est-à-dire existant avant l'avènement de SIRE (Système d'Identification Répertoire des Equidés) en 1975.

Ce carnet est délivré contre la somme de 100,00 FF adressée à l'AEAP.

Le prix de la monte est exigible au premier saut.

L'étalonnier :

- devra vérifier, avant la saillie, l'identité de l'ânesse qui lui est confiée.
- délivrera le certificat de saillie qu'il aura préalablement numéroté à l'éleveur.

Au verso, se trouve la déclaration de naissance du produit qu'il conviendra d'adresser au secrétariat de l'Association, dans un délai de 15 jours après l'évènement.

- adressera le carnet à souche et les cartes non délivrées avant le 31 décembre 1996 au secrétariat de l'Association.

- notera scrupuleusement le numéro de Stud-Book des ânesses saillies (attention : certaines portent le même nom). Ce numéro est double, il comporte toujours un numéro d'ordre en chiffre arabe et un numéro de tome en chiffre romain.

Ne pas tenir compte de la catégorisation de l'étalon (en l'occurrence du baudet). Qu'il soit indiqué étalon accepté, étalon autorisé ou étalon approuvé, le baudet est admis à la monte publique, *exclusivement pour des ânesses inscrites au Stud-Book "âne des Pyrénées"*.

Ne pas renseigner la rubrique "numéro de la matricule générale".

Remplacer le terme "espèce" par celui de race. En l'occurrence, il s'agit de la race "Ane des Pyrénées".

Il est recommandé de se procurer l'ouvrage de Mr de PONCINS "Le manuel de l'Eleveur et de l'Etalonnier" paru aux éditions Crépin-Leblond pour toutes questions afférentes à la pratique de la monte.

Dans le cas où le carnet serait insuffisant, en réclamer un supplémentaire (qui vous sera fourni au prix de l'envoi postal) par le secrétariat de l'Association.

*Président de la Commission technique : O.Courthiade - Méras - Nescus 09 240 LA BASTIDE DE S.
tél. : 61 64 50 66 à 9h00 ou après 21h00.*

*Secrétariat : P.Ballet - Institut St Christophe 32 140 MASSEUBE
tél. : 62 66 00 28.*

Étalon accepté : Monté de 19.....
 N° de la matricule générale N° de la carte :
 Commune : Prix du saut : francs

SIGNALEMENT DE LA JUMENT.

NOM : Race :
 Père : Race :
 Mère : Race :
 Par
 Année de naissance :
 Robe : Taille :
 Tête :
 Jambes :
 Marques :

Propriétaire : M
 Commune : Département :

Dates de saillie :

Revue par l'étalon N°
 Dates des revues :

Reçu francs
 Le 19.....

Produit né le 19.....
 chez M
 Département :
 Nom : Race :
 Sexe : Robe :

Signalement détaillé (voir au dos)

Certificat délivré le 19.....

Circonscription des haras d.....
 Étalon accepté : Monté de 19.....
 à M..... N° de la carte :
 Commune : Département :

CERTIFICAT DE SAILLIE.

SIGNALEMENT DE LA JUMENT.

NOM : Race :
 Père : Race :
 Mère : Race :
 Par
 Année de la naissance : lieu de la naissance :
 Robe : Taille :
 Tête :
 Jambes :
 Marques :

Propriétaire : M
 Commune : Département :

Dates de saillie :

Revue par l'étalon N°
 Père : Mère :
 Race : Robe : Taille :
 Dates des revues :

Reçu francs. Le 19.....
 La propriétaire de l'étalon,

Timbre de quittance.

Déclaration de naissance, voir au verso.

DÉCLARATION DE NAISSANCE.

À établir par le propriétaire de la jument au moment de la mise bas et à adresser sous pli recommandé, avant le 31 _____, au directeur des haras de _____ un mandat de la somme nécessaire pour l'envoi du certificat d'origine sous pli recommandé.)

M. _____ A. _____

propriétaire de la jument nommée _____
sailie l'an dernier par l'étalon _____

déclare qu'un produit est né le _____ 19____
à _____ département : _____
chez _____

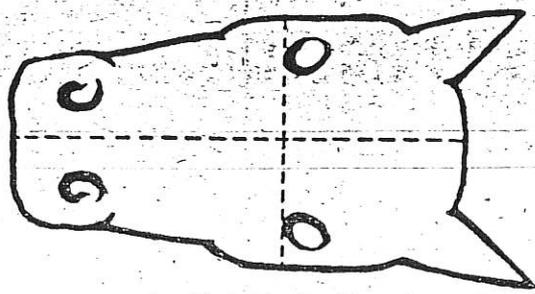
Nom : _____
Sexe : _____ Robe : _____ (1)

Tête : _____

Jambes : _____

Marques : _____

Le _____ 19____
Le propriétaire,



(1) Prière de rédiger avec soin le signalement du poulain et de se servir au besoin du schéma pour indiquer la place et la forme des marques en tête.

En cas de vente de la poulinière avant la mise bas, en faire la déclaration ci-dessous :

**NOTES
SUR LA CONFORMATION ET LES ANTÉCÉDENTS
DE LA JUMENT.**

SIGNALEMENT DU PRODUIT.

Grid area for notes and product description.

PRIMER ENCUENTRO DE ASNOS DE RAZA PIRENAICA

Respondiendo a la convocatoria de la *Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens* y el Instituto Saint-Christophe, el pasado día 19 de noviembre tuvo lugar en Masseube (Departamento de Gers), la PRIMERA JORNADA DEL ASNO, en el transcurso de la cual se realizó el Primer Encuentro de Animales de la Raza de los Pirineos, con una gran afluencia de criadores y aficionados a esta raza de asnos.



Se logró reunir una gran cantidad de animales, superando con creces las expectativas de las entidades convocantes, que programaron esta actividad con profesionalidad y gran nivel de organización.

El objetivo fundamental del encuentro, además de divulgar y dar a conocer la existencia de estos magníficos animales, era valorar la calidad de los ejemplares existentes y calificarlos en función del prototipo racial establecido, procediéndose a la inscripción, a título inicial, de los animales seleccionados en el correspondiente Libro Genealógico. Asimismo, técnicos del *Institut National de la Recherche Agronomique* (INRA), procedieron a la toma de muestras de sangre de los mejores animales, para realizar los estudios genéticos correspondientes.

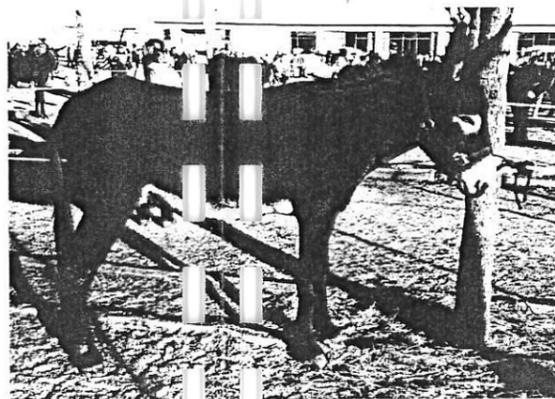
Se sometieron a valoración 77 animales mayores de 3 años, de los que 19 eran sementales. De estos, se seleccionaron 7 ejemplares, y se declaró mejor semental a EGRANITO, de 3 años, presentado por M. Ayuso.

En cuanto a los ejemplares seleccionados se seleccionaron 12 ejemplares en Categoría A, y 35 más en Categoría B. Las ganadoras fueron CATA, ANTO de 5 años de edad, propiedad del Instituto Saint-Christophe, y GINETTE, con 4 años, de M. Dumas.

Con posterioridad se realizaron diversos actos lúdicos y divulgativos de carácter público en general, con el objeto de dar respuesta al creciente interés que en el sur de Francia genera la conservación de esta raza de asnos.

Desde su creación, la *Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens*, se ha propuesto el objetivo de obtener el reconocimiento oficial para esta raza de burros, existente a ambos lados de la cordillera, debido a su interés económico e incluso a suposible utilización pedagógica como animal de compañía.

El Instituto Saint-Christophe, en cuyas instalaciones se desarrollaron estos actos, colabora en la recuperación de esta raza manteniendo un rebaño de animales selectos, que permitirá evaluar su potencial económico y desarrollar nuevas experiencias pedagógicas.



EGRANITO, mejor semental del encuentro

"Pirineos del Pirineo"

Revista de Ganadería de la Unión de Agricultores y Ganaderos de Aragón n.º 3

L'âne acteur du monde rural

Les fils d'agriculteurs ne sont plus légion à Saint-Christophe où la formation de futurs acteurs du monde rural passe par de nouveaux projets pédagogiques préparant à un nouvel environnement économique. Alors pourquoi pas l'âne ?



L'âne acteur du monde rural que les élèves de Saint-Christophe se forment à ranimer... (Photo « La Dépêche », Victor Réchou).

Finalmente plus de quatre-vingts ânes en quête d'identité ont défilé dimanche à l'institut Saint-Christophe. Devant des spécialistes à même de déterminer si l'animal présenté appartient ou pas à la race « ânes des Pyrénées ». Race dont l'existence est avérée (des archives du siècle dernier en témoignent), race longtemps en voie de disparition mais race que l'administration ne devrait pas tarder à reconnaître. « Pour l'heure elle ne reconnaît officiellement que le Grand noir du Berry et l'âne du Poitou. La décision concernant la race des Pyrénées appartient aux Haras nationaux de Tarbes » précise Patrick Ballet, bien placé pour savoir que le projet pédagogique développé à Saint-Christophe, projet qu'il anime, constitue un bel atout. Car là encore un troupeau-pépinière se forme et l'âne des Pyrénées est également défendu bec et ongles par une très officielle association d'éleveurs.

Pas du folklore

Avec Christian Daujan, président du conseil d'administration de Saint-Christophe, P. Ballet déclare avec force : « Pour nous, pour Saint-Christophe, l'âne ce n'est pas du folklore ». Projet pédagogique on l'a dit mais avec vues sur l'économique. Agriculteur à Montaut d'Astarac, M. Daujan dresse ce constat : « Aujourd'hui notre école accueille 600 élèves. Le recrutement fait apparaître que 20 % seulement des jeunes attirés par l'enseignement qui y est

prodigué, sont fils d'agriculteurs. Donc la réalité est bien celle-là, certes il nous appartient de former encore de futurs agriculteurs mais surtout en majorité de futurs acteurs du monde rural. Des jeunes, hommes et femmes auxquels il faut donner les armes afin qu'ils puissent y vivre. Soyons sérieux, l'âne ne résoudra pas tout. Mais si dans un village, dans un canton, il permet à un couple de vivre ou d'obtenir le revenu de complément indispensable, s'il permet à l'épouse de pouvoir travailler sur place et non d'être obligée d'aller à la ville, ça sera toujours ça de gagné pour la ruralité, une perspective supplémentaire pour le jeune des villes qui veut travailler à la terre ».

S'adapter

Christian Daujan rappelle qu'il y a trente ans Saint-Christophe fit connaître la stabulation dans nos contrées : « Par cars entiers, même les Aveyronnais venaient voir ça... » La stabulation, un vrai projet alors. Et pour des générations d'élèves, le troupeau laitier de Saint-Christophe constitua alors une belle opportunité de travaux pratiques. L'âne à présent, d'autres « ouvertures » bientôt. « Il faut s'adapter » dit-on à Saint-Christophe. « Outil » de compagnie, de tourisme, de débardage, débroussaillage etc... l'âne est appelé à (re)devenir un acteur de ce monde rural de plus en plus somnolent que les élèves de Masseube comme d'autres se forment à ranimer.

B. D.

Anes Pyrénéens



Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens

L'assemblée générale de l'Association des Eleveurs d'Anes Pyrénéens s'est tenue le 18 janvier 1997 à l'Institut Saint-Christophe, 32140 Masseube (Gers) en présence d'éleveurs et sympathisants venus des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et de représentants de divers organismes parmi lesquels M. SOUMADIEU, représentant le président du Conseil Général du Gers et M. MIEGEVILLE, sous-directeur des Haras Nationaux de Tarbes et M. SOUMEILHAN, représentant le maire de Masseube. De nombreuses personnalités, retenues par d'autres obligations, avaient tenu à exprimer leur soutien à l'Association.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale 1996, le président Jean-Louis GUYOT a présenté le rapport d'activités 1996 :

— Les 5 séances d'inscription au stud-book de l'Association à Tarbes (Hautes-Pyrénées), Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), Saint-Girons (Ariège), Albi (Tarn) et Masseube (Gers) ont permis d'enrichir le Livre Généalogique de la race asine des Pyrénées qui compte (au 31 décembre 96) 110 animaux.

— Des participations à diverses manifestations dans les trois régions du berceau de la race ont donné l'occasion au public de rencontrer les ânes des Pyrénées et de mieux faire connaître l'Association.

— Un dossier de demande de subvention a été présenté au Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional.

— Le bulletin « L'Ase », image du dynamisme de l'Association, outil d'information, de promotion et de communication, est paru dans les délais fixés (un numéro par saison) et diffusé à l'échelon national auprès des organismes et associations concernés.

— L'étude sur le parasitisme avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse et le partenariat avec la firme COFNA sur l'aliment spécial âne « le picotâne » se poursuivent, une collaboration avec le professeur TYSSERANT (ENSA de Dijon) a été amorcée.

— Une photothèque d'archives se constitue.

Le président de la commission « élevage », Olivier COURTHIADE, a présenté le stud-book dans lequel chaque âne des Pyrénées est identifié et doit être inscrit sur un registre, établis par les éleveurs, et doit être soumis à une certaine rigueur administrative inhérente à tout effort de sélection.

Le trésorier, Claude MARGUERITAT, a dressé un bilan équilibré. La gestion reste prudente car, à ce jour, l'Association n'a bénéficié d'aucune subvention, cependant, le dossier remis au C.P.B.R. Midi-Pyrénées a été accepté (pour un montant inconnu à l'heure actuelle).

Le président a réaffirmé le caractère de l'A.E.A.P. : « C'est une association d'éleveurs qui entend sauvegarder l'âne des Pyrénées à travers des valorisations économiques, seules garanties de la viabilité d'une race à long terme. »

Puis il a présenté les objectifs pour 1997 :

— Le principal est la demande de reconnaissance officielle de la race asine des Pyrénées auprès du Ministère de l'Agriculture. M. MIEGEVILLE en a rappelé les enjeux : le dossier doit comporter une partie historique (les documents d'archives sont abondants pour l'âne des Pyrénées), un standard, un recensement et le mode de sélection, le stud-book, toutes ces pièces sont établies ou en cours. M. le sous-directeur des Haras Nationaux, instance à qui est adressé le dossier, a fait part de sa confiance en ce qui concerne le succès de la demande, au regard du bilan du travail accompli par l'Association depuis deux ans.

Interrogé sur l'identification par puces électroniques (processus actuellement suspendu), M. MIEGEVILLE a affirmé que le choix définitif d'un type de puces se ferait dans les mois prochains.



— Le bulletin « L'Ase » continuera à paraître sur le même rythme : les membres de l'Association ont été invités à continuer plus largement sa rédaction.

— L'inventaire et l'inscription au stud-book seront poursuivis avec un effort particulier en direction de certains départements à l'est de la chaîne des Pyrénées.

— L'information continuera d'être fournie aux médias, presse générale et agricole.

— La participation aux manifestations sera intensifiée (Tarbes, Oloron, Masseube, Auch, Saint-Girons, Toulouse, Pau, Bordeaux, etc... et Paris...!).

Dans les questions diverses, ont été évoqués la publication d'une plaquette, l'édition d'un livre et de cartes postales mettant en scène l'âne des Pyrénées, des stages à mettre en place (bât, attelage, conduite de l'élevage...). Les participants ont échangé leurs points de vue sur la place et le rôle des sympathisants dans l'Association des Eleveurs.

Le montant des cotisations a été porté à 300 F pour les membres sociétaires, 150 F pour les membres associés.

Trois membres du Conseil d'Administration étaient démissionnaires, les deux candidats qui se présentaient ont été élus à l'unanimité.

Après le repas, Olivier COURTHIADE présentait sur le terrain la méthode de travail de la commission du stud-book en prenant appui sur quelques ânesses de l'Asinerie Saint-Christophe.

Le Conseil d'Administration se réunissait ensuite pour élire le bureau et préparer les actions des mois à venir.

Le Bulletin de l'Association « L'ASE » est envoyé gratuitement sur demande.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'ANES PYRÉNÉENS

Président	Jean-Louis GUYOT (Hautes-Pyrénées)	Secrétaire du stud-book	Véronique BERRAUTE (H.-P.)
Vice-présidents	Olivier COURTHIADE (Ariège) David PLACIDE (Ariège)	Membres :	Fabienne CASTELBIELH (Pyrénées-Atlantiques), Philippe ESTRADE (Lot-et-Garonne), Etienne GOIN (Tarn), Joseph POCINO (Hautes-Pyrénées), Gilles POTFER (Gers).
Trésorier	Claude MARGUERITAT (Gironde)	Commissaire aux comptes :	Nadine DESPOMADERE (P.-Atlantiques)
Secrétaire	Patrick BALLET (Gers)		

**L'Âne des Pyrénées sera présent au Salon Agricole de Tarbes, du 6 au 9 mars.
Une inscription au stud-book de l'association se tiendra le vendredi 7 mars à 10 heures.
Elle est ouverte à tous les propriétaires d'ânes présumés des Pyrénées.**

Contacts : J.-L. GUYOT « Mazères » 65700 CASTELNAU RIVIERE-BASSE - Tél. 05 62 31 90 56 - Fax 05 62 31 92 88

21 mai Page Oloron
Sud-Ouest

1^{er} MAI A OLORON

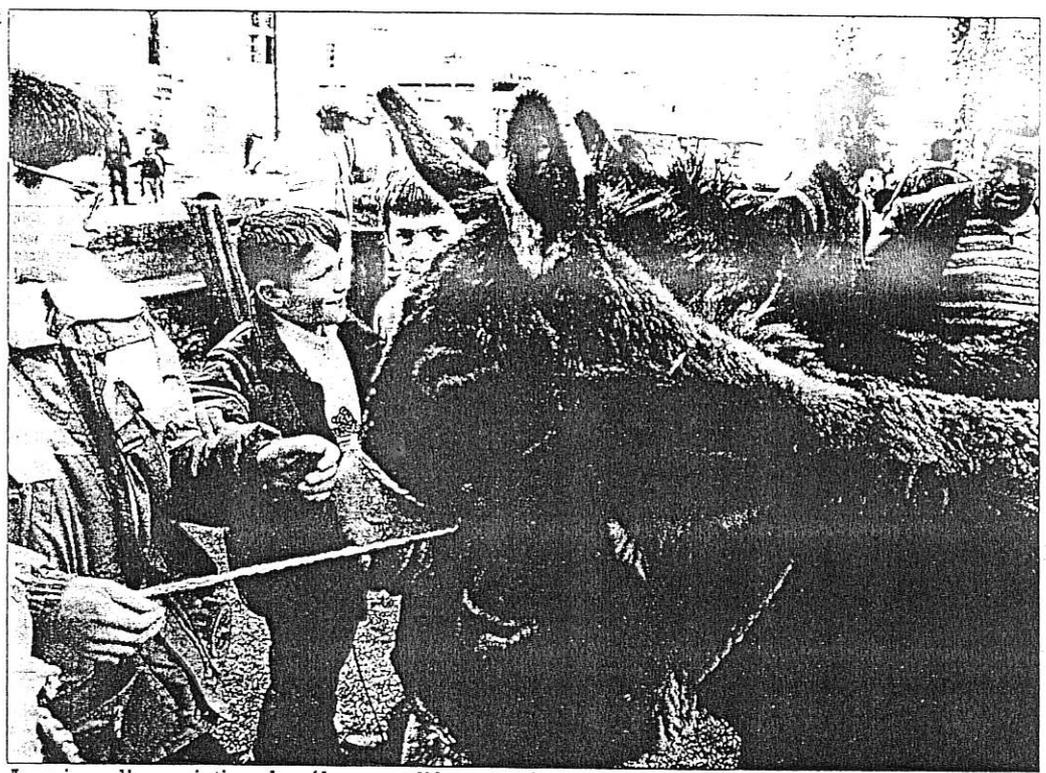
Les ânes font la foire

La place Saint-Pierre a vécu un retour en arrière avec un rassemblement d'ânes pyrénéens

BRUNO BÉZIAT

La foire d'Oloron renoue avec ses ambiances d'antan. Si autour du jardin public et du côté de la mairie on retrouvait bien les traditionnels vendeurs de merguez et de ballons, les marchands de bijoux et de vêtements, si les commerçants avaient une nouvelle fois transporté une partie de leur magasin sur le trottoir, et si plusieurs associations de la ville faisaient couler l'alcool à flots dans les buvettes carrées autour desquelles s'accrochaient des grappes humines, la véritable attraction de la foire se situait cette année sur les hauteurs de Sainte-Croix.

Dès les premières lueurs de l'aube, la place Saint-Pierre voyait arriver les premiers ânes pyrénéens. Ces bêtes au poil brun et ras, dont la robe est parsemée de zones plus claires, ont investi la foire d'Oloron à l'initiative de la toute nouvelle association des éleveurs d'ânes pyrénéens. Cette place accueillait justement le marché aux bestiaux et aux moutons autrefois, et l'on y mangeait traditionnellement le gras-double entre éleveurs. « On retrouve un peu aujourd'hui l'esprit de la foire, confiait l'adjoint Jean-Pierre Domecq. Et nous voulons continuer sur la lancée l'année prochain-



A ce jour, l'association des éleveurs d'ânes pyrénéens en a recensé quatre-vingt-trois (Photo Bruno Béziat).

ne en faisant venir des éleveurs de vaches béarnaises ».

Ce rassemblement, premier du genre dans le département, avait en fait un double objectif : faire

connaître au public cet animal utilisé autrefois pour le transport des marchandises en montagne et menacé un temps de disparition, et recenser également de nouveaux ânes correspondant au standard de la race établi par l'association. Onze, sur douze candidats, ont pu être inscrits sur ce que les professionnels de l'élevage appellent le « stand book ». « Cela porte à 83 les

ânes des Pyrénées recensés par notre association », explique le représentant Thierry Rabier, qui voit un avenir pour l'âne comme animal domestique ou de loisirs. Mais en attendant qu'il envahisse les jardins et les centres équestres, sa présence sur la place Saint-Pierre a déjà ravi un public très nombreux, à peine indisposé par les quelques averses d'un 1^{er} mai pluvieux.

L'âne des Pyrénées, une réalité historique à Masseube et dans le canton

Concours Général et National d'Agriculture à PARIS du 17 au 23 juin 1860
 Animaux des espèces chevalines et asines
 2ème section - Races de GASCOGNE et des PYRENEES

1ère série - Mâles

784 - Major , étalon, baudet de la race de Gascogne, noir - 6 ans - 1,50m
 présenté par M. Achille SAINTE-COLOMBE, demeurant à Mont-d'Astarac (Gers).

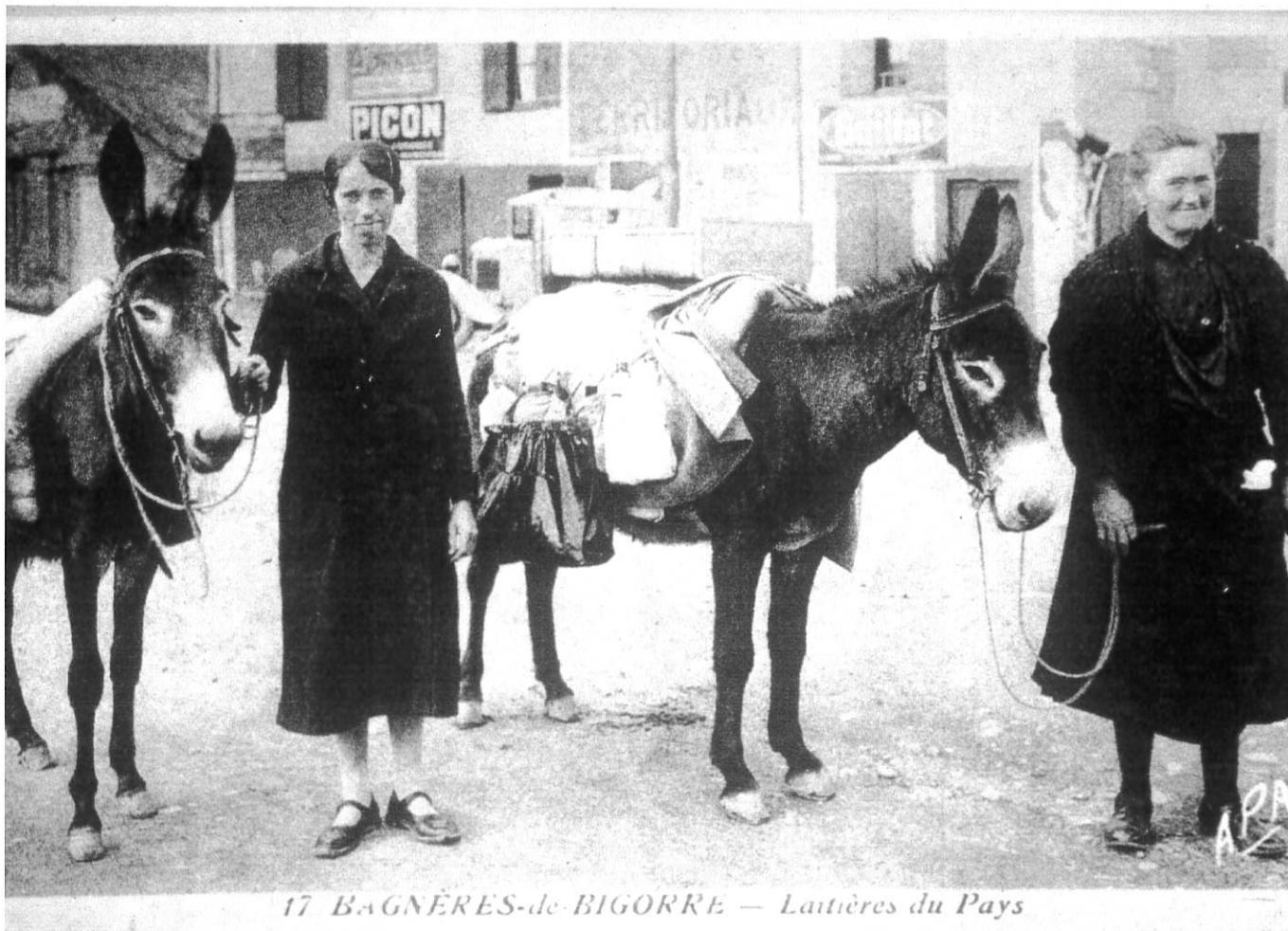
785 - Cabiero , étalon, baudet de la race des Pyrénées, noir - 6 ans - 1,48m
 présenté par M. Maurice AVY, demeurant à La Bastide-St-Pierre (Tarn-et-Garonne)

(extrait du catalogue des animaux, machines, instruments et produits exposés-
 Imprimerie impériale)

Au **1er janvier 1931**, les baudets sont répartis dans neuf ateliers.

- A Auch, M. Larrieu possède 3 baudets catalans.
- A Castillon-Débats, M. Moreau possède 2 baudets catalans.
- A Eauze, M. Larrazet possède 1 baudet catalan.
- A Fleurance, M. Huguet possède 1 baudet catalan.
- A Masseube, M. Lacoste possède 2 baudets catalans.**
- A Miélan, M. Pujos possède 3 baudets catalans.
- A Mirande, M. Préneron possède 1 baudet catalan.
- A Monferran-Savès, M. Delieu possède 3 baudets catalans et 2 poitevins.
- A Mauvezin, il y a un baudet du Poitou appartenant à l'Etat.

Extrait du catalogue agricole régional du Sud-Ouest - 1931



17 BAGNÈRES-de-BIGORRE — Laitières du Pays